



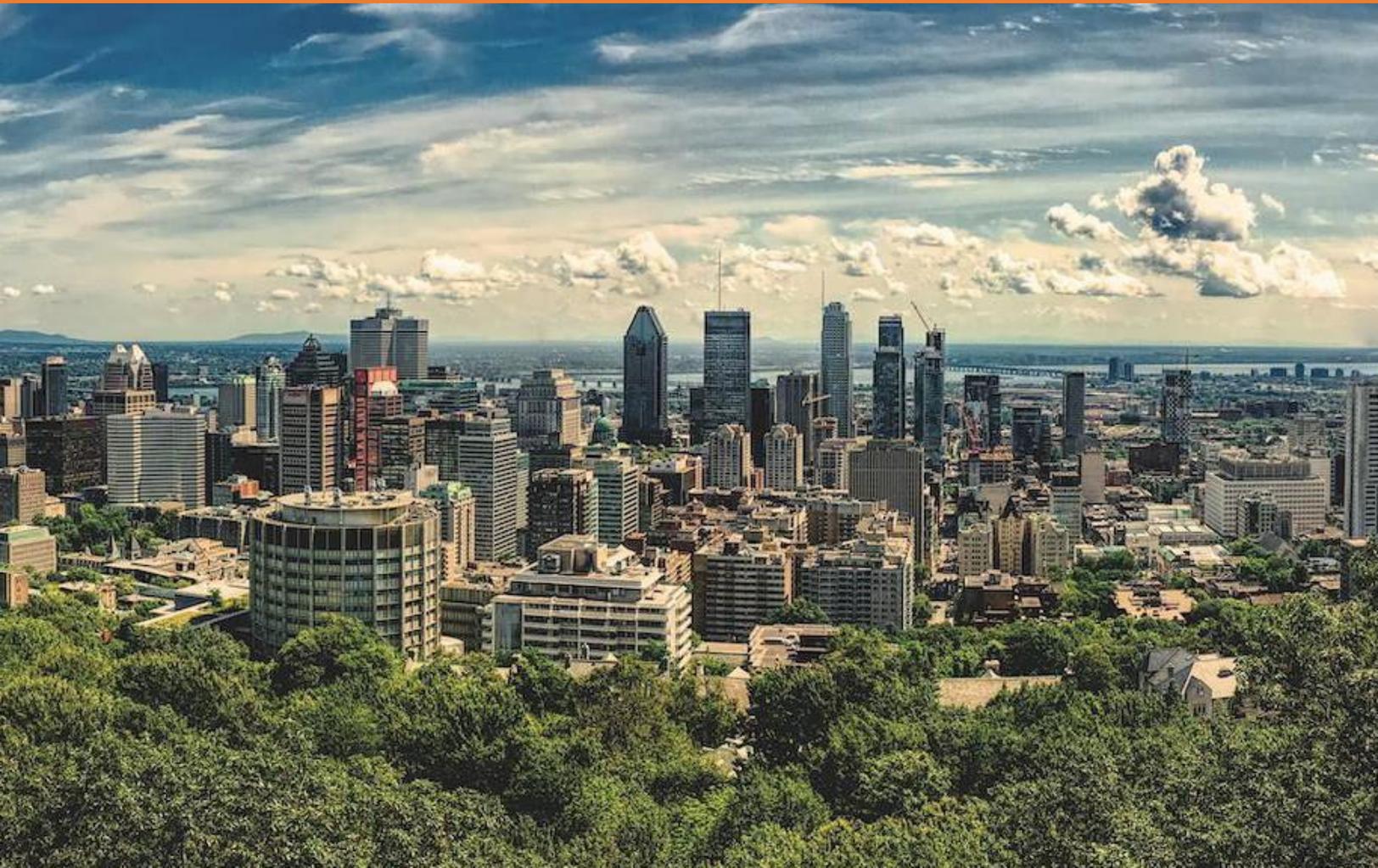
CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Juillet 2023

Analyse des affaires criminelles impliquant l'usage d'une arme à feu dans l'agglomération de Montréal



Analyse des affaires criminelles impliquant l'usage d'une arme à feu dans l'agglomération de Montréal

Juillet 2023

Équipe de recherche et rédaction : Mélina Spiga et Yasmina Aziki, analystes et chargées de projets, Emmanuelle Fahey, analyste

Sous la direction scientifique de : Michelle Côté, Ph. D., conseillère scientifique

Traitement des données : Teodora Mihaylova, analyste de données et Iliya Babanov, analyste

Mise en page : Solal Holtz, assistant en communication digitale

Révision linguistique : Régine Gardès, T3W eMBA, trad

Révision : Élise Gellatly, assistante aux communications

Ce rapport a été réalisé grâce au soutien financier du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Centre international pour la prévention de la criminalité

3535, avenue du Parc, 4^e étage

Montréal (Québec)

H2X 2H8

Canada

www.cipc-icpc.org

TABLES DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : PORTRAIT DES TENDANCES GÉNÉRALES DANS L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	9
1. Augmentation des infractions commises avec des armes à feu depuis 2015.....	10
2. Les jeunes sont particulièrement exposés à la violence armée selon les cas recensés.....	11
3. Les agressions armées et les déchargements d'armes à feu étaient en nette progression en 2020.....	12
4. À Montréal, le taux de victimes par arme à feu est inférieur à celui de l'ensemble du Canada	13
5. En 2020, les jeunes entre 13 et 17 ans étaient plus susceptibles de faire partie des victimes plutôt que des auteurs de violences armées	15
CHAPITRE 2 : LIENS ENTRE LES VICTIMES ET LEURS ASSAILLANTS.....	17
1. La grande majorité des victimes subissent des actes criminels commis par des étrangers ou par des personnes dont la relation avec la victime n'a pu être établie (inconnu).....	18
2. Parmi les victimes d'incidents criminels confirmés ou présumés, commis par des organisations criminelles, les 26 ans et plus sont presque deux fois plus nombreux que les 18 à 25 ans.....	21
CHAPITRE 3 : LIEUX OÙ SONT PERPÉTRÉS LES ACTES CRIMINELS PAR ARME À FEU	23
1. Répartition inégale des actes criminels par zone géographique : Nord et Centre-Ville les plus touchés....	24
2. Recoupement entre la localisation géographique des affaires criminelles impliquant une arme à feu, dont les auteurs présumés ont 25 ans et moins ou 26 ans et plus, et les incidents liés aux drogues, commis par des auteurs du même âge.....	26
3. Les arrondissements de Montréal-Nord et Ville-Marie comptent le plus grand nombre de victimes par arme à feu.....	28
4. Les victimes de violence armée sont plus à risque dans les espaces publics ouverts et dans les espaces privés	29
5. Des incidents se produisent majoritairement dans la rue.....	30
6. La majorité des actes criminels commis sur des victimes de 13 à 17 ans se produisent dans des espaces ouverts	31
CHAPITRE 4 : PROFIL DES VICTIMES.....	33
1. Des tendances comparables sont observées dans tous les groupes d'âge, tous sexes confondus, mais le nombre de victimes de sexe masculin est beaucoup plus élevé que le nombre de victimes de sexe féminin.....	34
2. Les hommes sont les plus susceptibles de subir des violences par arme à feu dans la rue, mais les habitations restent un espace de vulnérabilité.....	35
3. Pratiquement une femme sur deux qui est victime de violence par arme à feu se trouvait dans un lieu de vie privé au moment des faits.....	36
4. Une victime sur quatre de sexe féminin ayant subi de la violence par arme à feu dans un espace privé avait moins de 25 ans.....	36

CHAPITRE 5 : À QUEL MOMENT LES ÉVÉNEMENTS IMPLIQUANT UNE ARME À FEU SONT PERPÉTRÉS?.....	39
1. Les actes criminels par arme à feu sont en forte augmentation les fins de semaine.....	41
DISCUSSION : LE CONTEXTE DESCRIPTIF DES ACTES DE VIOLENCE PAR ARME À FEU	43
1. Les pertes d'emploi pendant la pandémie et l'augmentation des crimes par arme à feu	43
2. Les réseaux sociaux : un vecteur de violence armée, exacerbé par la pandémie.....	43
3. L'augmentation du nombre de propriétaires d'armes à feu : un enjeu majeur aux États-Unis qui a des répercussions au Canada	44
4. Les violences armées dans les groupes de jeunes criminels.....	45
5. La violence faite aux femmes : un problème encore sous-documenté	46
6. La violence entre partenaires intimes aggravée par le confinement lié à la COVID	46
RÉSUMÉ DES FAITS SAILLANTS	48
RECOMMANDATIONS	49
ANNEXES.....	53
Annexe 1 : Liste des lieux compris dans chacun des milieux de vie.....	53
Annexe 2 : Population, superficie, et densité des arrondissements de Montréal, 2016.....	54
Annexe 3 : Fiche d'information sur les limites pour l'interprétation des données policières.....	55
Annexe 4 : Définition des types de relation entre une victime et son assaillant.....	57
Annexe 5 : Définition des types d'armes à feu	58
BIBLIOGRAPHIE.....	60

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Nombre d'affaires impliquant des armes à feu, à Montréal, de 2015 à 2020.....	10
Graphique no 2 : Volume des événements impliquant une arme à feu, à Montréal, de 2015 à 2020.....	11
Graphique n° 3 : Nombre d'affaires criminelles impliquant une arme à feu en fonction de l'âge des victimes et des auteurs présumés, à Montréal, de 2015 à 2020.....	12
Graphique n° 4 : Nombre de crimes impliquant une arme à feu dans les cinq principales catégories d'infraction à Montréal, de 2015 à 2020	13
Graphique n° 5 : Nombre d'auteurs des crimes impliquant des armes à feu à Montréal, de 2015 à 2020.....	14
Graphique n° 6 : Nombre de victimes des crimes impliquant des armes à feu à Montréal, de 2015 à 2020.....	14
Graphique n° 7 : Âge des auteurs présumés dans les dix principales catégories d'infraction, de 2015 à 2020	15
Graphique n° 8 : Âge des victimes dans les dix principales catégories d'infraction, de 2015 à 2020.....	16
Graphique n° 9 : Nombre de victimes des crimes impliquant une arme à feu, par sexe, de 2015 à 2020	18
Graphique n° 10 : Sexe des victimes et relation avec les auteurs présumés des crimes impliquant une arme à feu, de 2015 à 2020.....	19
Graphique n° 11 : Nombre d'auteurs présumés des crimes impliquant une arme à feu et lien avec le crime organisé, de 2015 à 2020.....	20

Graphique n° 12 : Âge des auteurs des crimes impliquant une arme à feu et lien avec le crime organisé, de 2015 à 2020.....	20
Graphique n° 13 : Nombre de victimes des crimes impliquant une arme à feu et lien avec le crime organisé, de 2015 à 2020.....	21
Graphique n° 14 : Âge des victimes des crimes impliquant une arme à feu et lien avec le crime organisé, de 2015 à 2020.....	22
Graphique n° 15 : Nombre de victimes et de dossiers des événements impliquant une arme à feu par arrondissement ou ville liée, de 2015 à 2020	28
Graphique n° 16 : Nombre de victimes d'un crime impliquant une arme à feu par espace de vie, à Montréal, de 2015 à 2020.....	29
Graphique n° 17 : Nombre de victimes d'un crime impliquant une arme à feu par espace de vie, à Montréal, de 2015 à 2020.....	30
Graphique n° 18 : Nombre de victimes des crimes impliquant une arme à feu par lieu, de 2015 à 2020.....	31
Graphique n° 19 : Nombre de victimes de crimes impliquant une arme à feu par catégorie d'âge dans les espaces publics (ouverts), de 2015 à 2020.....	32
Graphique n° 20 : Nombre de victimes de crimes impliquant une arme à feu par âge et genre, à Montréal, de 2015 à 2020.....	34
Graphique n° 21 : Nombre d'hommes victimes des crimes impliquant une arme à feu par lieu, de 2015 à 2020	35
Graphique n° 22 : Nombre de femmes victimes des crimes impliquant une arme à feu par lieu, de 2015 à 2020.....	36
Graphique n° 23 : Âge des victimes de crimes impliquant une arme à feu de sexe féminin dans les espaces privés à Montréal, de 2015 à 2020.....	37
Graphique n° 24 : Nombre d'auteurs des événements impliquant une arme à feu par mois, 2019 et 2020.....	40
Graphique no 25 : Nombre de victimes des événements impliquant une arme à feu par mois, 2019 et 2020.....	41
Graphique n° 26 : Nombre de victimes des événements impliquant une arme à feu pendant la semaine, à Montréal, 2019 et 2020.....	42

LISTE DES CARTES

Carte n° 1 : Affaires criminelles impliquant une arme à feu chez les 26 ans et plus (auteurs présumés), Montréal, 2015-2020	25
Carte n° 2 : Affaires criminelles impliquant une arme à feu chez les jeunes, 25 ans ou moins (auteurs présumés), Montréal, 2015-2020	26
Carte n° 3 : Auteurs présumés des affaires criminelles impliquant une arme à feu ou reliées aux drogues et autres substances, de 25 ans et moins à Montréal, de 2015 à 2020.....	27
Carte n° 4 : Auteurs présumés des affaires criminelles impliquant une arme à feu ou reliées aux drogues et autres substances, de 26 ans et plus à Montréal, de 2015 à 2020.	27
Carte no 5 : Indice de défavorisation multiple à Montréal (quintiles 4 et 5).....	59

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La violence par arme à feu est un sujet sensible qui touche et préoccupe beaucoup les Montréalais. Il semble en effet que depuis la sortie de la pandémie de COVID-19, les incidents impliquant une arme à feu se multiplient et font la manchette de la plupart des médias.

Face à la montée des préoccupations, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a mené une étude afin de pouvoir mieux comprendre le phénomène et ses acteurs. C'est ainsi que le CIPC a pu obtenir, après conclusion d'un accord avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, l'ensemble des données regroupant les incidents impliquant une arme à feu de 2015 à 2020. Nous avons analysé ces données sensibles et précises avec prudence afin de pouvoir tirer les premières conclusions qui se dégagent des tendances réelles de ce phénomène grave et préoccupant. L'idée n'est pas d'infirmer ou confirmer les propos véhiculés dans les médias, mais plutôt de les contextualiser afin d'en connaître la véritable nature, pour pouvoir, par la suite, mobiliser les bons acteurs, les bonnes ressources, afin de mettre en place des solutions pérennes.

Le premier constat qui s'impose est qu'il y a bel et bien une augmentation des incidents impliquant une arme à feu depuis 2019, une tendance qui se confirme dans l'ensemble du Canada. L'autre constat préoccupant est l'aggravation de la nature des infractions, comme les tentatives de meurtre, par exemple, qui sont en forte hausse en 2020. Tous ces événements concernent pour la plupart des auteurs et des victimes de sexe masculin, qui ne sont pas nécessairement des jeunes. Néanmoins, une importante part des victimes a moins de 25 ans. Enfin, nous constatons, depuis 2018, une forte augmentation du nombre de possessions d'armes à feu, en particulier d'armes de poing. Ces incidents sont localisés à divers endroits de l'île, comme en témoignent les cartes interactives que nous avons préparées. Ainsi, nous constatons une superposition des incidents impliquant une arme à feu avec ceux liés aux drogues et autres substances. Cette tendance est particulièrement intéressante, car elle permet de placer le phénomène dans un contexte plus large, ce qui pourrait amener des clés de réflexion sur les raisons de son ampleur.

Ce travail se veut donc une première réflexion sur la nature de ces événements, les personnes qu'ils impliquent et le contexte spatio-temporel. Loin de tirer des conclusions hâtives, il a pour objectif d'offrir une base factuelle aux analyses plus approfondies qui vont suivre. Ce rapport fait ainsi partie d'un véritable travail de fond mené par le CIPC sur la question des armes à feu à Montréal. Conscient de la nécessité d'adresser ce sujet, le Centre a mis en œuvre plusieurs outils, revues de pratiques et rapports afin d'aider à mieux comprendre la situation. Loin des a priori, le CIPC souhaite offrir une analyse qui soit le plus proche de la réalité, éloignée du sensationnalisme qui peut rapidement créer un climat anxiogène et des amalgames dangereux. En nous en tenant aux faits et à leurs racines, nous pensons offrir des pistes de solutions en matière de prévention durables et utiles sur le long terme.

INTRODUCTION

Ce rapport porte sur les 924 affaires criminelles enregistrées par le Service de police de la ville de Montréal au cours desquelles une arme à feu a été utilisée, entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020.

L'objectif principal du rapport consiste à éclairer le contexte dans lequel les armes à feu sont utilisées dans l'agglomération de Montréal, à partir des codes d'infractions criminelles utilisés pour chacune de ces situations. Les policiers peuvent utiliser plusieurs codes d'infraction sur le rapport concernant l'affaire. L'utilisation de plusieurs codes d'infraction sert à informer sur le contexte d'une affaire criminelle et peut donner lieu à des accusations portées à l'attention d'un tribunal. Lorsque nous analysons les données criminelles dans le but d'en faire une analyse générale et suivre son évolution au fil des ans, seule l'infraction la plus grave est analysée et elle apparaît dans la variable co-infraction 1 (MSP, 2022)^{1 2}.

Dans le cas présent, nous avons obtenu du ministère de la Sécurité publique du Québec une base de données sur l'ensemble des affaires criminelles impliquant une arme à feu. L'arme à feu peut être mentionnée comme l'infraction la plus grave ou dans la variable co-infraction. L'arme à feu utilisée peut également être consignée comme arme ayant causé les blessures les plus graves. Lorsque l'auteur présumé est connu, la base donnée renseigne sur le sexe et l'âge. Les victimes associées à ces infractions sont également recensées, ainsi que leur sexe et leur âge.

Le nombre d'auteurs présumés et le nombre de victimes sont le résultat des recoupements effectués entre les bases de données des affaires criminelles (auteurs présumés et victimes) du Programme DUC et les données concernant les affaires criminelles impliquant l'usage d'une arme à feu. Un lien a été établi afin de compléter le profil des victimes et des auteurs présumés d'un acte criminel par arme à feu. S'il y a plusieurs victimes ou auteurs présumés dans un même dossier (dans les bases des données sur les armes à feu), l'information relative à l'ensemble des victimes et aux auteurs présumés dans ce même dossier est transférée à l'aide de ce recoupement. Lorsqu'aucune victime ne figure au registre, aucune victime n'est présumée pour les infractions de déchargement d'une arme à feu, d'usage d'une arme à feu et de braquage d'une arme à feu.

L'expérience acquise sur le terrain a amené l'équipe du CIPC à préciser un cadre d'analyse par espace de vie. Cette approche nous permet de mieux comprendre la relation entre le sentiment d'insécurité et les manifestations de violence, selon le milieu dans lequel elles ont lieu. Ceci nous permet également de mieux distinguer des stratégies de prévention et les intervenants appelés à y collaborer. Les espaces de vie sont également des espaces relationnels, c'est-à-dire des espaces dans lequel des personnes se regroupent et interagissent autour d'activités et de service. Bien évidemment, les déplacements et les enjeux liés à la sûreté dans les déplacements sont au cœur de la vie active des citoyens. Documenter les affaires criminelles portées à l'attention des autorités est essentiel à la compréhension des enjeux de sûreté. Nous pouvons également préciser si un groupe de la population, par exemple la sûreté des femmes et des filles doit faire l'objet d'une intervention spécifique.

Pour tous les graphiques concernant les espaces de vie, nous utilisons une approche qui s'inspire des catégories de lieux du Programme DUC 2.2. Ces lieux sont les espaces publics (ouverts), notamment les voies publiques, les rues, les routes, les autoroutes, les parcs et plans d'eau, les stationnements et les installations de transport; les espaces publics intérieurs (fermés), notamment les immeubles commerciaux,

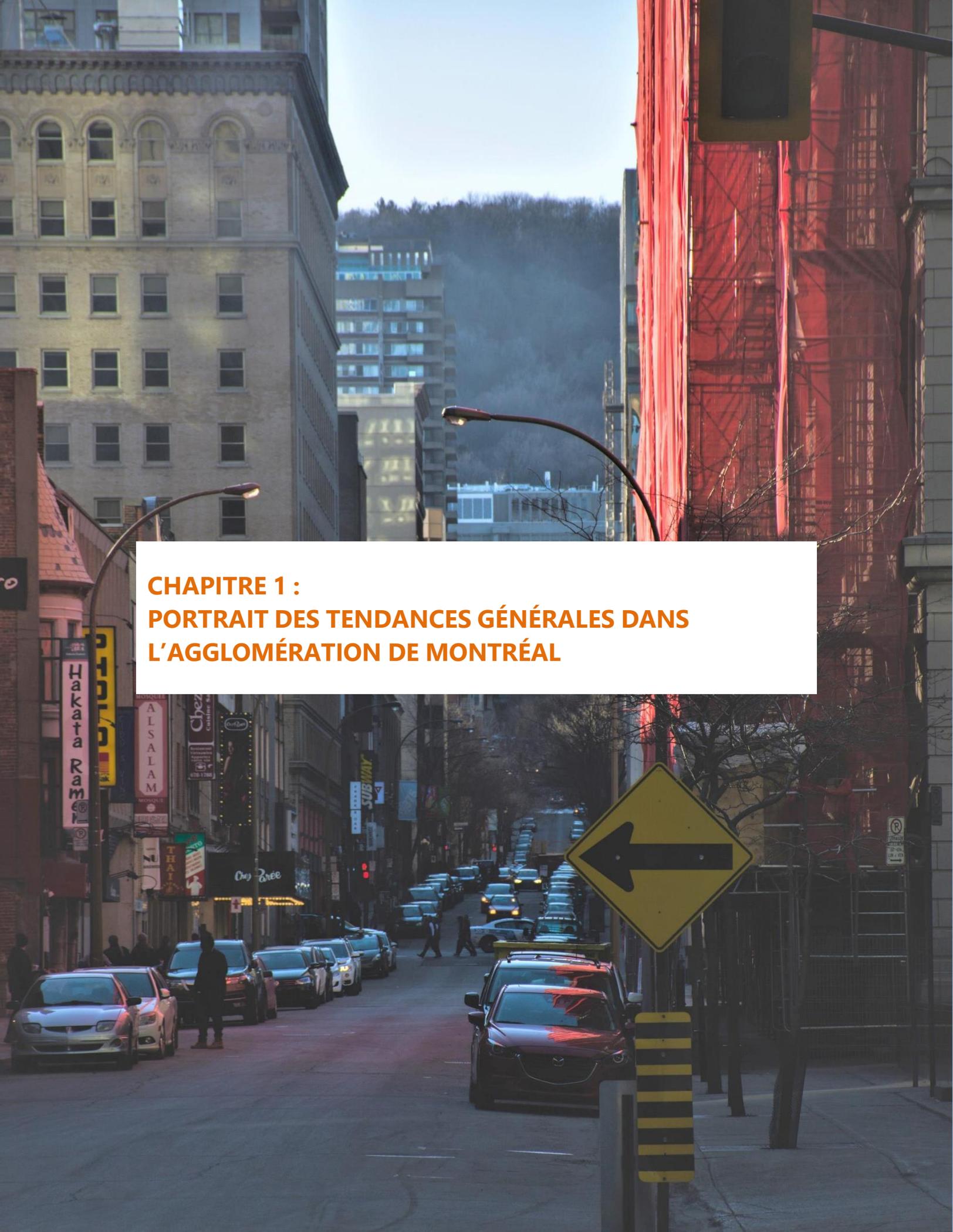
¹ Rapport sur la criminalité, agglomération de Montréal. CIPC, 1^{er} trimestre 2022.

² Pour plus d'information sur les limites des données policières, voir la fiche à l'annexe 3.

les restaurants, les établissements publics; le milieu scolaire (les écoles primaires) ; les espaces privés, notamment les résidences (unité d'habitation, maisons unifamiliales), et les lieux autres qui comprennent les marchés publics. Pour voir tous les lieux se rattachant aux espaces de vie, voir l'annexe 1.

Le rapport présente d'abord un portrait chiffré des tendances générales, qui sera suivi des informations sur le profil des auteurs présumés et des victimes, les liens entre eux, les lieux et le moment des faits. Les données sont divisées selon le sexe et l'âge des personnes mises en cause. Les limites d'interprétation seront précisées tout au long du rapport.

Le rapport se termine par quelques éléments regroupés sous forme de discussion permettant de définir des pistes de réflexion. Nous avons formulé quelques recommandations en conclusion.



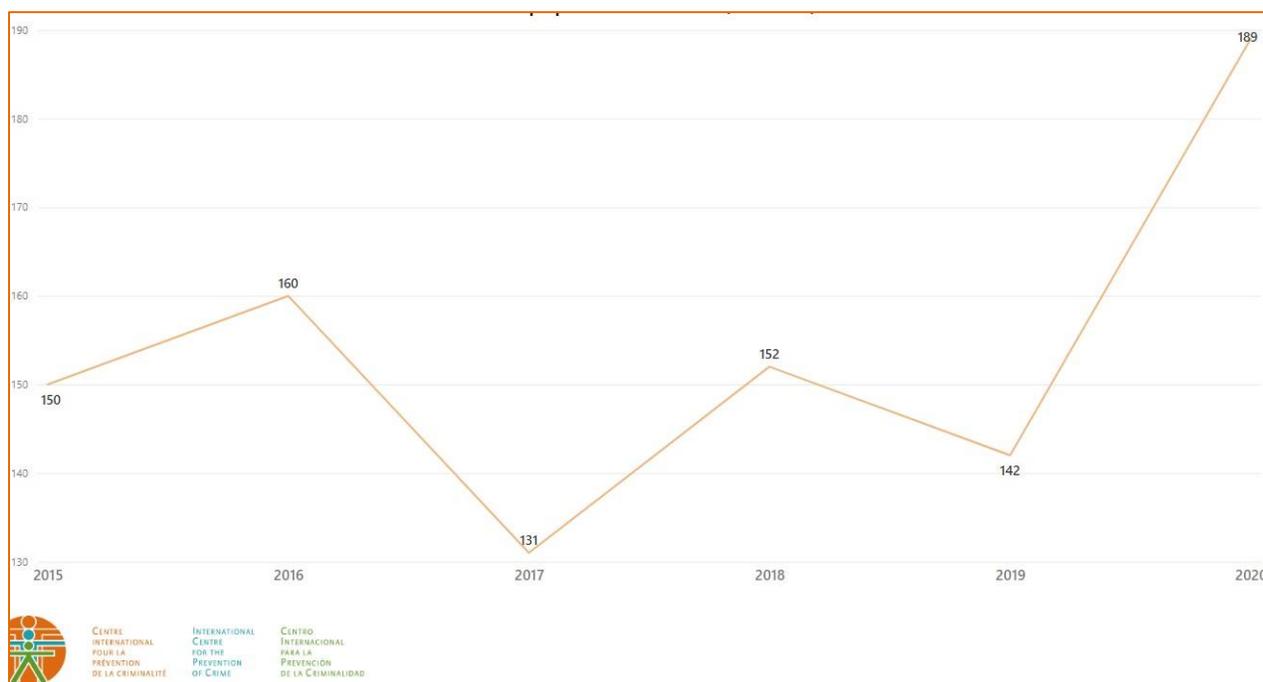
**CHAPITRE 1 :
PORTRAIT DES TENDANCES GÉNÉRALES DANS
L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**



1. Augmentation des infractions commises avec des armes à feu depuis 2015

Entre 2015 et 2020, nous avons observé une augmentation de 26 % des événements enregistrés par la police impliquant des armes à feu, plus précisément 150 cas en 2015 et 189 événements en 2020 (graphique n° 1). Depuis le début de la pandémie, la Ville de Montréal a connu une forte augmentation des agressions par arme à feu.

Graphique n° 1 : Nombre d'affaires impliquant des armes à feu, à Montréal, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

Le graphique n° 2 illustre les variations en pourcentage d'une année à l'autre des incidents liés à l'utilisation ou à la possession d'une arme à feu, entre 2015 et 2020. L'année 2020 représente 20,45 % du total des affaires ayant eu lieu entre 2015 et 2020 et impliquant une arme à feu.

Graphique n° 2 : Volume des événements impliquant une arme à feu, à Montréal, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

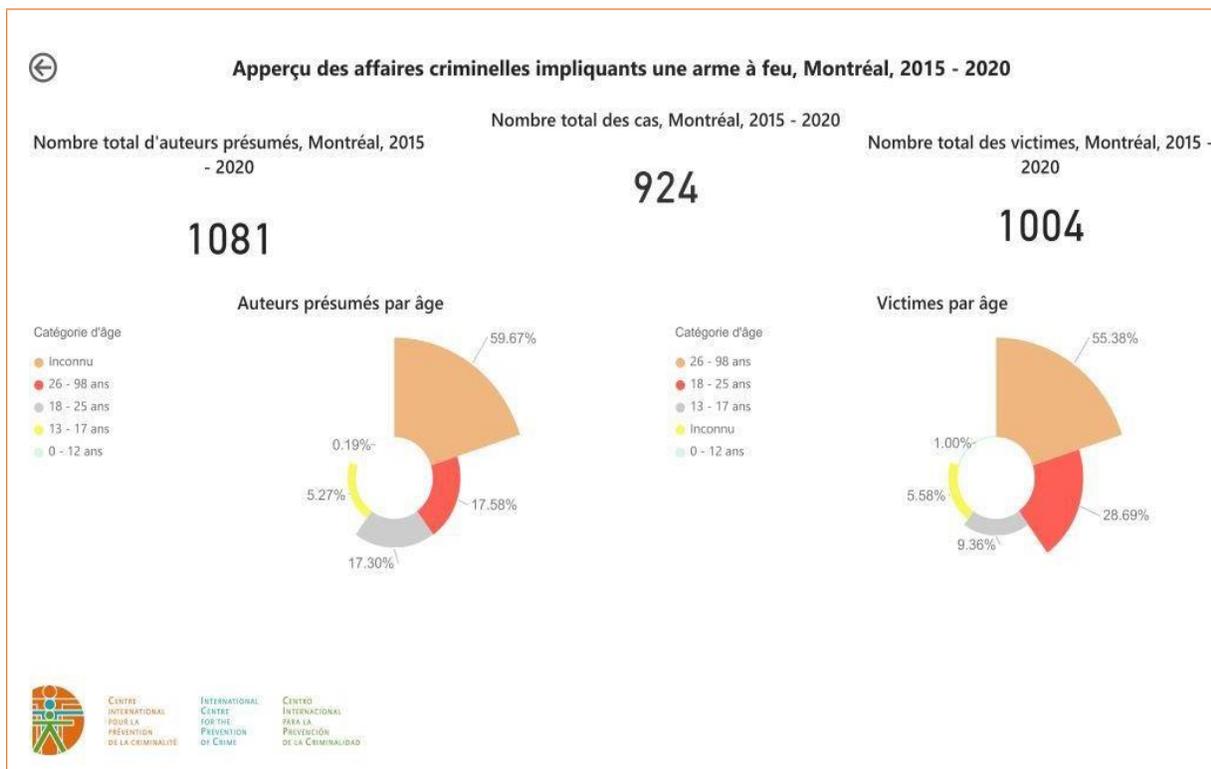
2. Les jeunes sont particulièrement exposés à la violence armée selon les cas recensés

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2020, 924 affaires impliquant au moins une arme à feu ont été recensés. Ces 924 cas représentent 1 081 auteurs présumés et 1 004 victimes (graphique 3). Sur les 924 affaires criminelles, le sexe d'au moins une victime est noté dans 712 dossiers et l'âge d'au moins une victime dans 680 dossiers. Pour les auteurs présumés, le sexe d'au moins un auteur est documenté dans 281 dossiers sur 924 et l'âge est noté dans 280 dossiers.

Par conséquent, l'analyse des données portant sur les auteurs présumés concerne 40 % des auteurs et 30 % des dossiers. Pour les victimes, l'analyse porte sur celles dont l'âge et le sexe sont connus.

Les données démontrent que les jeunes sont confrontés à davantage de violence armée. En effet, 56 % des auteurs de violence armée et 38 % des victimes avaient entre 13 et 25 ans. Si l'on considère le pourcentage de cette tranche d'âge au sein de la population de la région métropolitaine (12 %), les jeunes ont 4,7 fois plus de risques de faire partie des auteurs d'actes de violence armée et 3,4 fois plus de risques de faire partie des victimes. Nous notons également que ces calculs ne tiennent pas compte des taux de récidive ni de l'intention criminelle des auteurs présumés.

Graphique n° 3 : Graphique no 3 : Nombre d'affaires criminelles impliquant une arme à feu en fonction de l'âge des victimes et des auteurs présumés, à Montréal, de 2015 à 2020.



source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

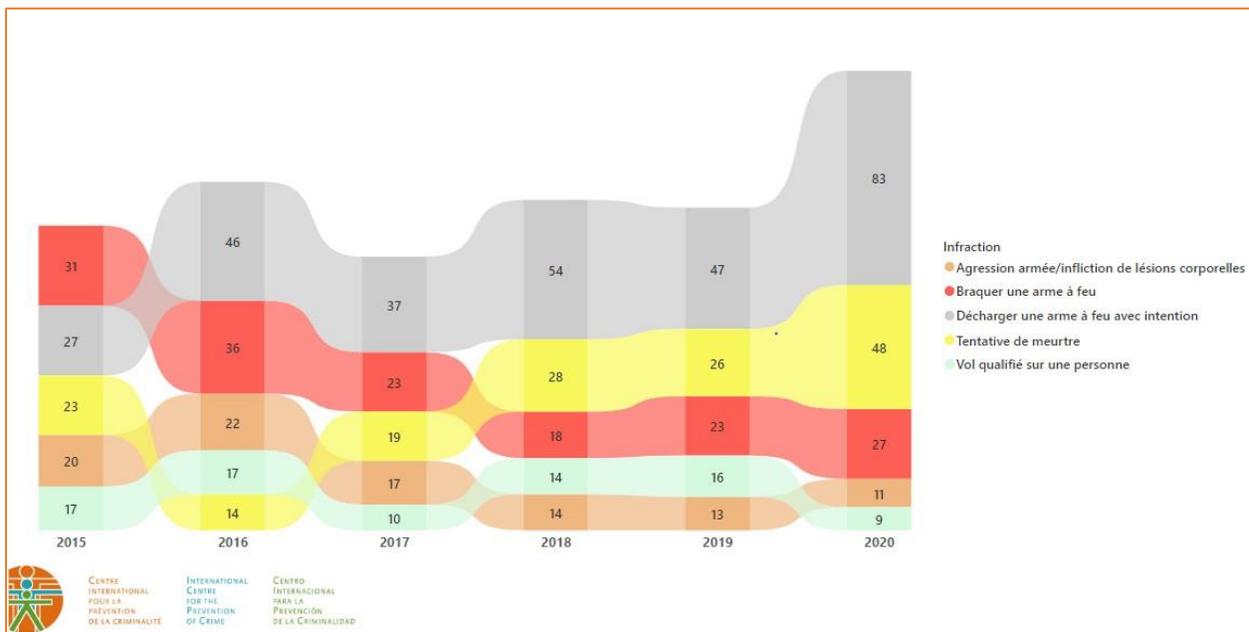
3. Les agressions armées et les déchargements d'armes à feu étaient en nette progression en 2020

Le graphique n°4 illustre les cinq principaux crimes impliquant une arme à feu commis à Montréal de 2015 à 2020, c'est-à-dire les infractions les plus graves. Nous remarquons dans ce graphique des fluctuations dans toutes les catégories illustrées par des rubans de différentes couleurs. Nous attirons votre attention sur les cas de déchargement d'arme à feu avec intention, qui sont passés de 27 en 2015 à 83 en 2020. Les tentatives de meurtre ont également augmenté, passant de 26 cas en 2019 à 48 cas en 2020, ce qui représente le plus grand nombre d'incidents au cours des six dernières années. De la même manière, alors que le nombre de déchargements d'armes à feu avec intention a fluctué au fil des ans, l'année 2020 a connu le plus grand nombre de cas (83 cas) des six dernières années. Le braquage d'une arme à feu était en légère augmentation en 2020, mais demeure tout de même en deçà du nombre de cas enregistrés en 2015 et 2016 (31 et 36 cas respectivement). De ces cinq crimes, seuls l'agression armée/infliction de lésions corporelles et le vol qualifié sur une personne ont connu un recul en 2020.

Il faut noter que par rapport à l'ensemble des infractions de meurtre, des tentatives de meurtre et des conspirations, agressions armées et crimes contre les biens enregistrés durant la même période, la part des crimes qui ont été commis avec une arme à feu est faible comme en témoigne le tableau ci-après. Les pourcentages sont arrondis. Nous reviendrons plus loin sur les affaires réellement ou présumément liées au crime organisé, y compris sur les bandes de jeunes organisées.

Infractions avec arme à feu	Nombre en six ans	% réellement ou présumément lié au crime organisé	% de l'agglomération totale
Meurtres	59	58 %	35 %
Tentatives de meurtre et conspirations	166	22 %	31 %
Agressions armées sur une personne ou un agent	105	4 %	0,6 %
Crimes contre les biens (co-infraction)	106	9 %	0,03 %

Graphique n° 4 : Nombre de crimes impliquant une arme à feu dans les cinq principales catégories d'infraction à Montréal, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

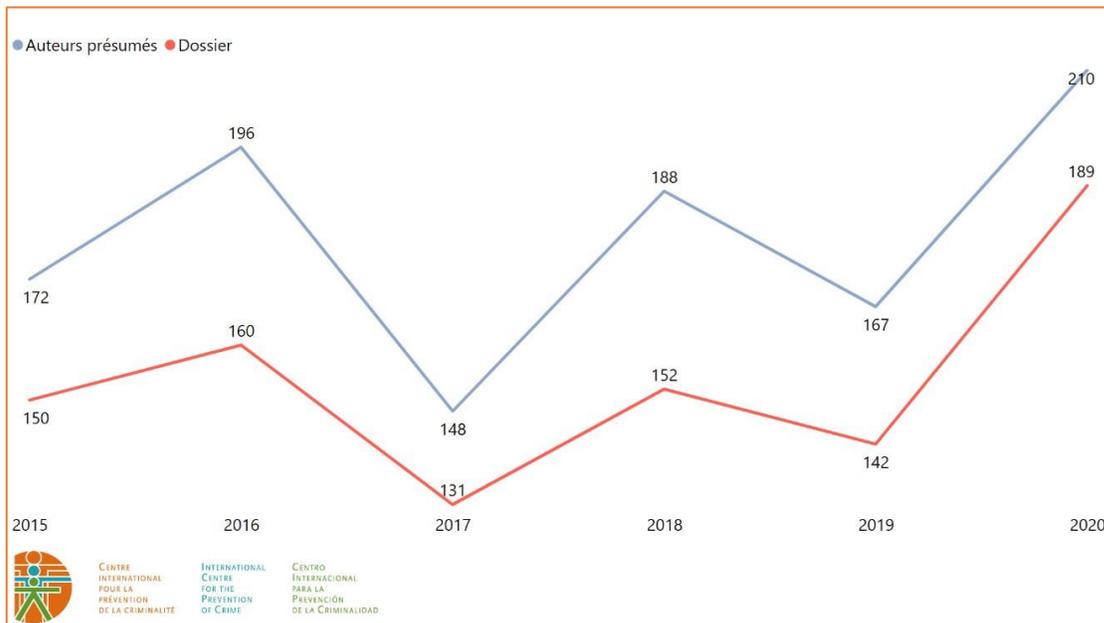
4. À Montréal, le taux de victimes par arme à feu est inférieur à celui de l'ensemble du Canada

Sur les 924 affaires criminelles enregistrées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2020, 1 081 auteurs présumés ont été recensés. Nous rappelons que nous disposons d'information sur les auteurs présumés pour 438 d'entre eux. Nous ne disposons pas d'information sur le facteur de récidive et, par conséquent, nous ne savons pas si certains d'entre eux s'inscrivent dans une série. Le graphique n° 5 illustre le nombre d'auteurs présumés par rapport au nombre de dossiers.

Au cours de cette période, 1 004 victimes ont été recensées dans les dossiers. Le sexe de 1 004 et l'âge de 948 d'entre elles sont connus. Les données démontrent une augmentation importante du nombre de victimes (graphique n° 6) par rapport au nombre de cas entre 2015 (173 victimes) et 2020 (234 victimes, soit 35,3 % d'augmentation). Ce nombre de 234 victimes correspond au taux de 12,05 victimes pour

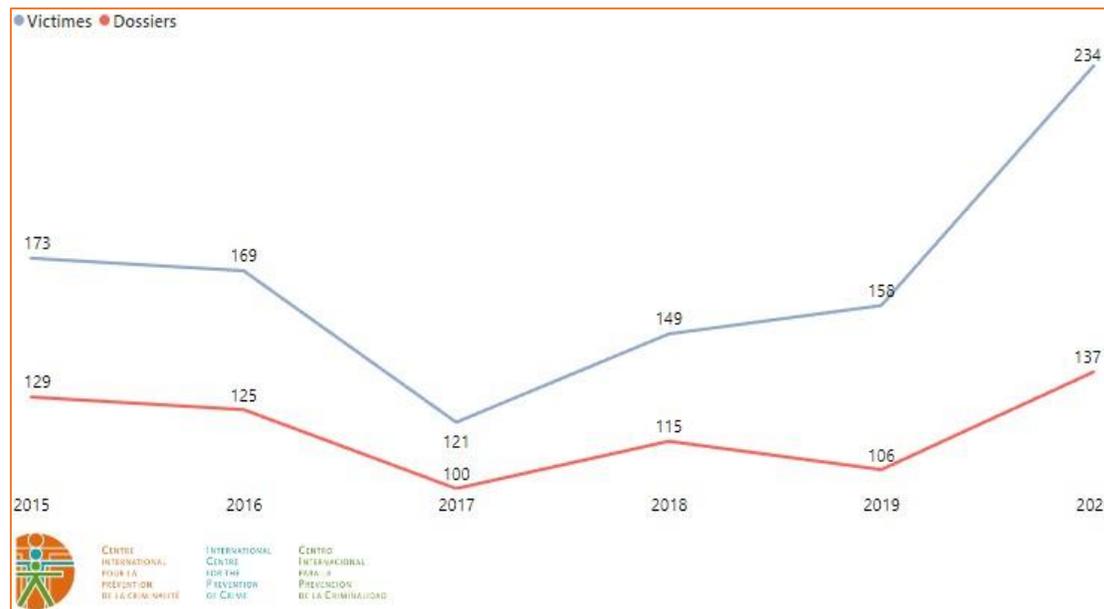
100 000 habitants¹. En comparaison, en 2020, le nombre de victimes d'actes criminels par arme à feu était de 29 pour 100 000 habitants pour l'ensemble du Canada (Statistique Canada, 2022b).

Graphique n° 5 : Nombre d'auteurs des crimes impliquant des armes à feu à Montréal, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

Graphique n° 6 : Nombre de victimes des crimes impliquant des armes à feu à Montréal, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

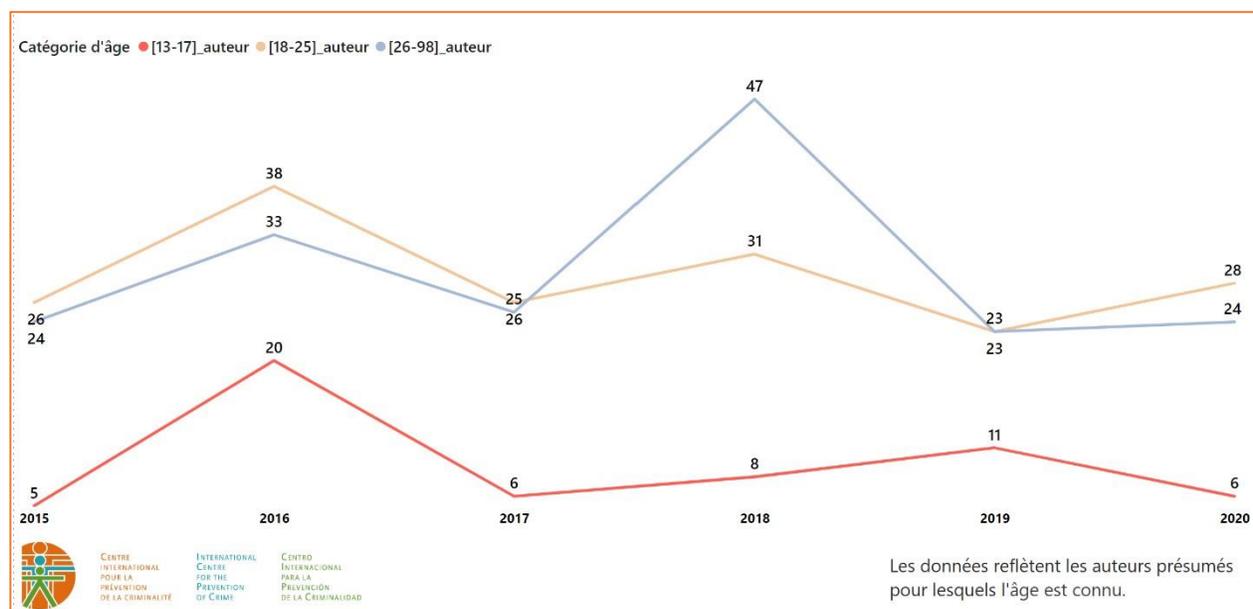
¹ L'annexe 2 dresse la liste du nombre d'habitants par arrondissement et ville liée dans l'agglomération de Montréal.

5. En 2020, les jeunes entre 13 et 17 ans étaient plus susceptibles de faire partie des victimes plutôt que des auteurs de violences armées

Le graphique n° 7 démontre qu'en ce qui concerne les auteurs présumés des dix principaux crimes pour lesquels l'âge est connu², aucun changement important n'a été relevé dans les groupes d'âge au cours des dernières années et l'année 2020 ne fait pas exception. Le fait le plus intéressant est que le pic du nombre d'auteurs en 2018 se situait dans la catégorie des 26 ans et plus. Pour les 18 à 25 ans et les 13 à 17 ans, un sommet a été observé en 2016. Nous notons également que près de 60 % des auteurs présumés sont inconnus (voir graphique n° 2), ce qui nous empêche de nous prononcer de manière définitive sur la participation des jeunes³. De plus, d'une année à l'autre, l'âge des auteurs présumés est descendu en deçà de 30 ans dans la plupart des cas.

Le graphique n° 8 illustre qu'en 2020, toutes les catégories d'âge ont connu une augmentation du nombre de victimes, **la plus forte augmentation ayant été observée chez les 13 à 17 ans**. Pour le groupe des 26 ans et plus, le nombre de victimes est demeuré globalement stable avec de légères fluctuations. Une augmentation du nombre de victimes (tous groupes d'âge confondus) a été observée à partir de 2018. Il n'a pas été possible de documenter les répercussions du mouvement #MoiAussi ni les changements administratifs apportés en 2018 au Programme DUC qui ont eu pour effet d'étendre la règle d'inscription des incidents pour y ajouter ceux pour lesquels rien ne prouve qu'ils n'aient pas eu lieu.

Graphique n° 7 : Âge des auteurs présumés dans les dix principales catégories d'infraction, de 2015 à 2020.

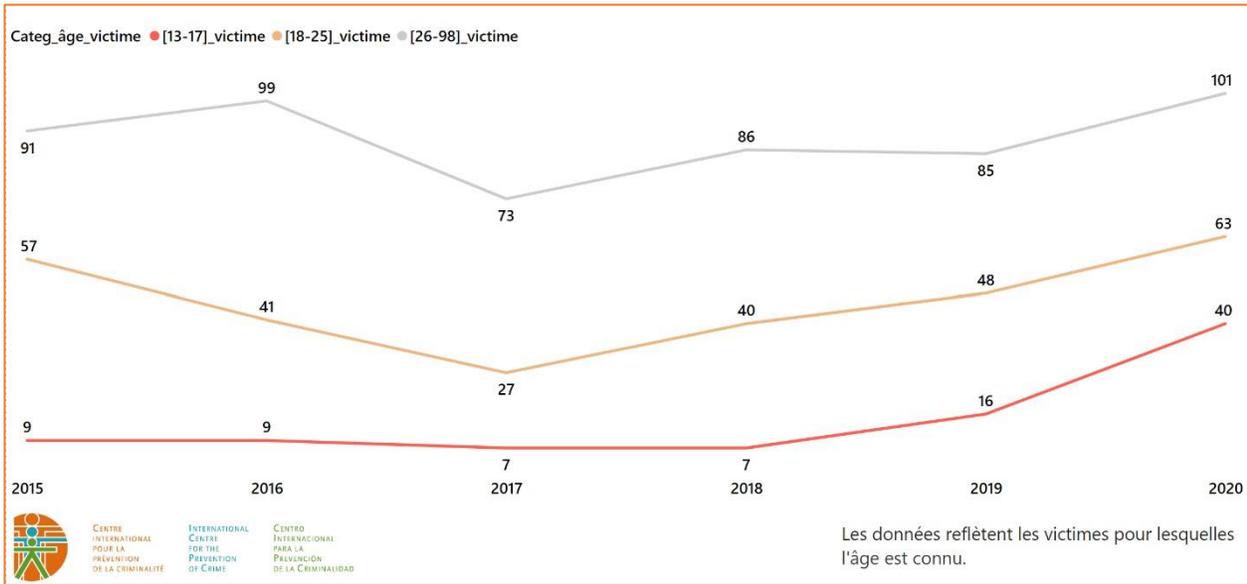


Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

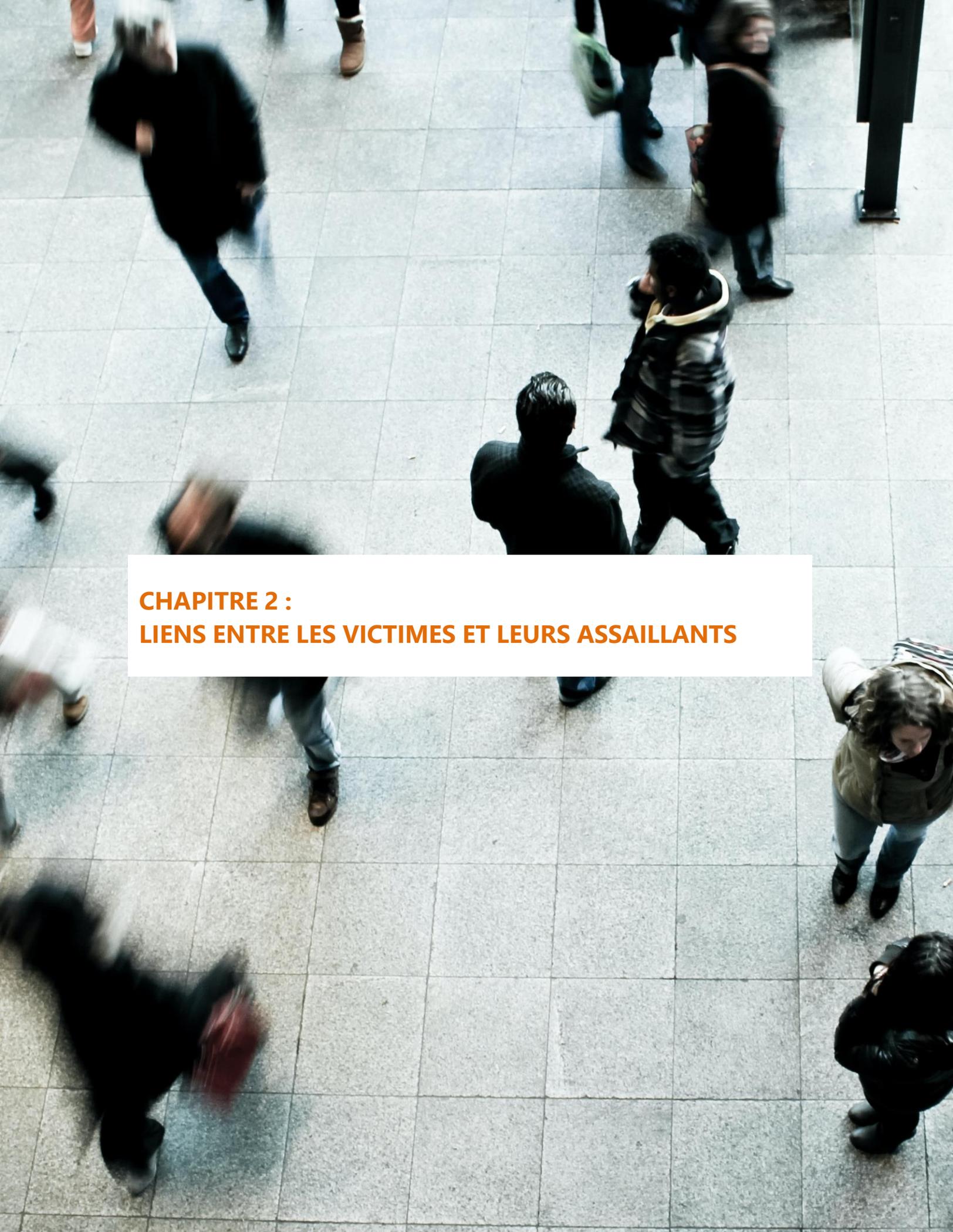
² L'âge est noté pour 436 auteurs présumés et 948 victimes. Le sexe est noté pour 438 auteurs présumés et 1004 victimes.

³ Pour plus d'informations concernant les limites d'interprétation des données policières, consulter la fiche d'information à l'annexe 3.

Graphique n° 8 : Âge des victimes dans les dix principales catégories d'infraction, de 2015 à 2020.



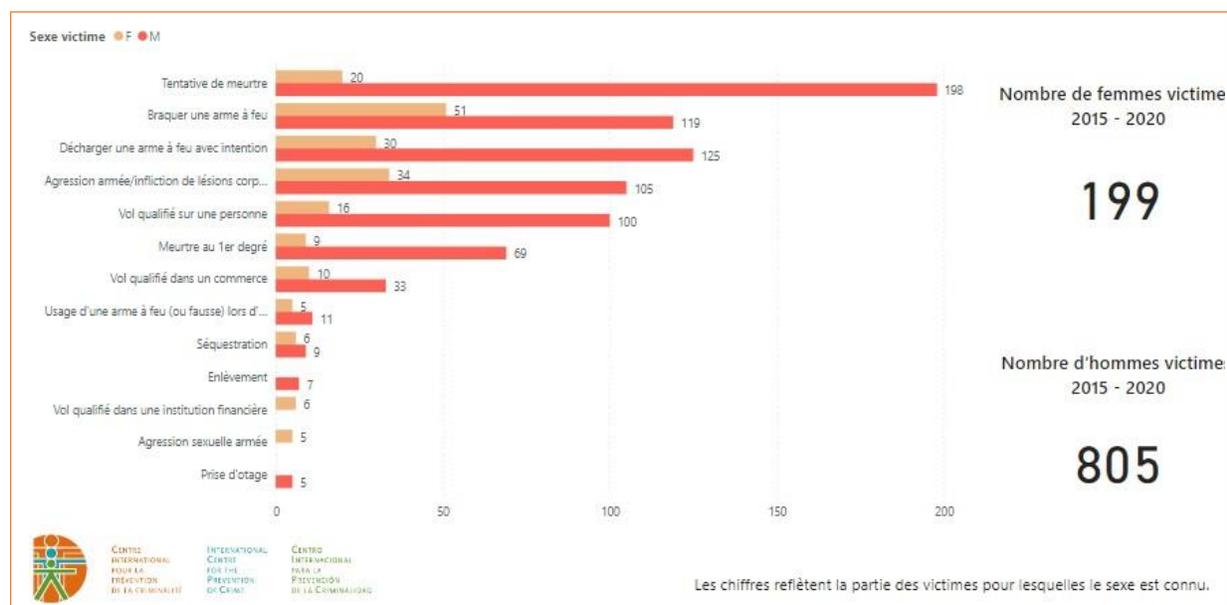
Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.



**CHAPITRE 2 :
LIENS ENTRE LES VICTIMES ET LEURS ASSAILANTS**

Le graphique n° 9 illustre le type de crime par arme à feu et le nombre de victimes par sexe pour chacun de ces crimes¹. Nous constatons un écart important entre le nombre de victimes de sexe masculin et celles de sexe féminin ainsi qu'un écart important selon la nature du crime. L'écart le plus important (la tentative de meurtre) indique que, comparativement aux femmes, les hommes sont près de dix fois plus susceptibles d'être victimes d'une « tentative de meurtre », quatre fois plus susceptibles d'être victimes d'un « déchargement d'une arme à feu avec intention » et 2,3 fois plus susceptibles d'être victimes d'un « braquage d'une arme à feu avec intention ». Ce graphique traduit à quel point la violence par arme à feu est en grande partie un problème qui touche les hommes (voir le chapitre 4 pour une présentation plus détaillée des victimes selon le sexe).

Graphique n° 9 : Nombre de victimes des crimes impliquant une arme à feu, par sexe, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

1. La grande majorité des victimes subissent des actes criminels commis par des étrangers ou par des personnes dont la relation avec la victime n'a pu être établie (inconnu)

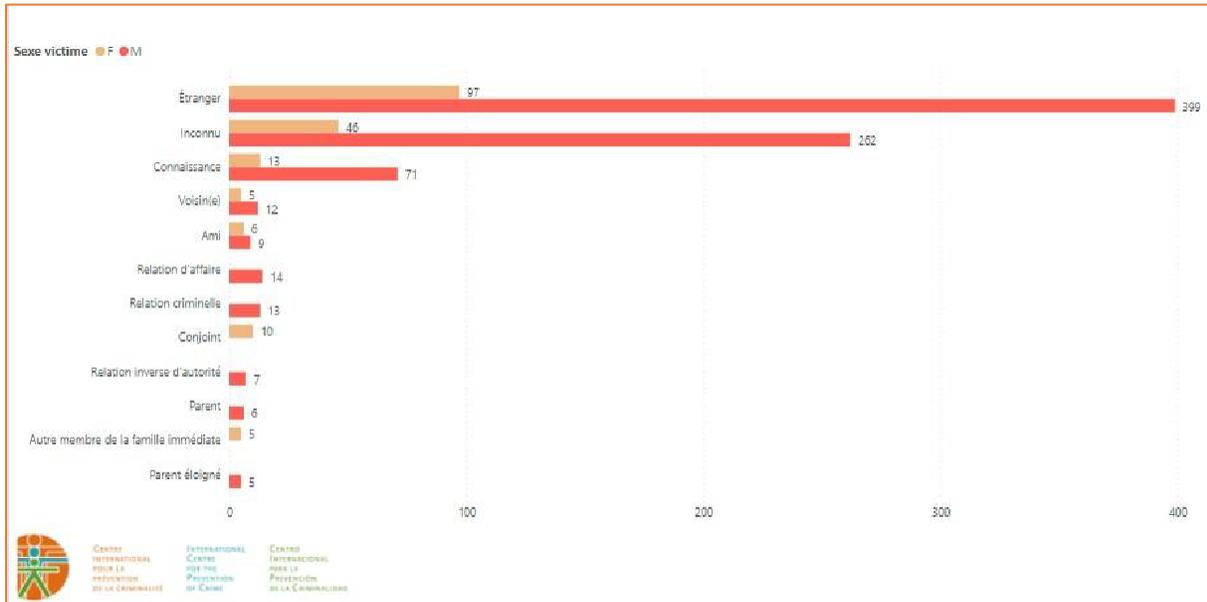
Le graphique n° 10 démontre le lien entre la victime et l'auteur présumés de 2015 à 2020 (voir l'annexe 4 pour des définitions). L'information sur le lien a été notée dans 1 004 affaires criminelles. Les données nous indiquent que la grande majorité des victimes ont été agressées par un inconnu ou par une personne avec laquelle la relation n'a pu être établie², ces deux catégories représentent près de 80 % des victimes, tous sexes confondus. Le rapport publié par Statistique Canada en 2022 sur la violence liée aux

¹ Pour des raisons de confidentialité des données, les catégories qui impliquent moins de cinq victimes sont exclues.

² Dans la DUC, le terme inconnu indique que la relation est inconnue ou la nature de la relation ne peut être déterminée par la police, car la victime n'a pas vu le suspect; le terme étranger indique que « le suspect a été vu, mais n'est pas connu de la victime ».

armes à feu indique que, partout au Canada, la catégorie la plus importante d'agresseurs en 2020 était « étranger » (ibid. p. 11). Toutes les autres catégories comprises dans les 20 % font état d'une agression perpétrée par un assaillant connu de la victime³. Trente-deux personnes dont 15 femmes ou filles ont été agressées avec une arme à feu par un membre de leur famille au cours des six dernières années, selon les informations relevées dans le cadre du programme de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2).

Graphique n° 10 : Sexe des victimes et relation avec les auteurs présumés des crimes impliquant une arme à feu, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

Pour toutes les années de l'étude, nous constatons que 13,5 %⁴ des auteurs présumés (graphique n° 11) des crimes commis à l'aide d'une arme à feu appartiennent réellement à une organisation criminelle ou à un gang de rue ou font l'objet de soupçons de la police à cet égard⁵. Notons qu'il n'y a pas forcément de corrélation entre les faibles pourcentages d'implication des organisations criminelles (ainsi que la rareté des données en 2019 et 2020) et le manque de participation du crime organisé. Ces données démontrent plutôt une certaine difficulté à prouver le lien avec le crime organisé (voir Sergi & Storti, 2020)⁶.

³ Voir le chapitre 4 pour une analyse plus descriptive de ce graphique concernant les espaces de vie.

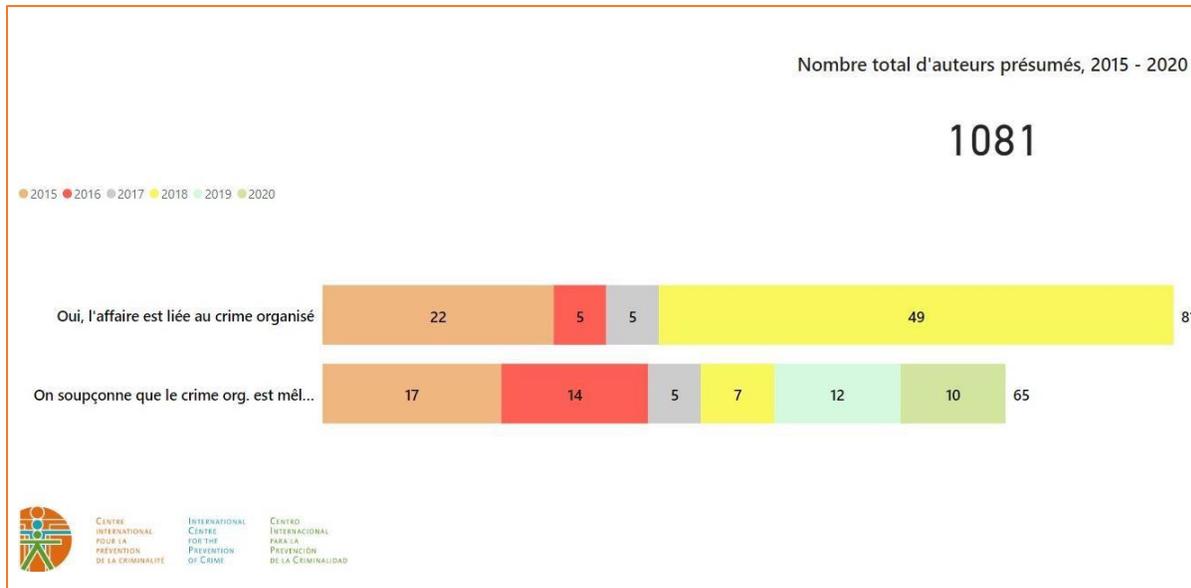
⁴ Ce pourcentage représente le nombre d'auteurs (146) dans les deux catégories, divisé par le nombre d'auteurs (1081) de 2015 à 2020.

⁵ Graphiques n°s 11 à 14 : dans les regroupements établis par des figures d'autorité, la catégorie *oui, l'affaire est liée au crime organisé* comprend les cas dans lesquels l'affaire est également liée à un gang de rue. De la même manière, la catégorie *on soupçonne que le crime organisé est mêlé à l'affaire* inclut les cas de soupçon qu'un gang de rue est mêlé à l'affaire.

⁶ Données manquantes pour les années 2019 et 2020 pour cette catégorie : moins de cinq cas ont été confirmés au cours de cette période; les données ne sont donc pas présentées dans le graphique. Nous rappelons que les données pour 2020 étaient provisoires au moment où nous avons reçu la base de données.

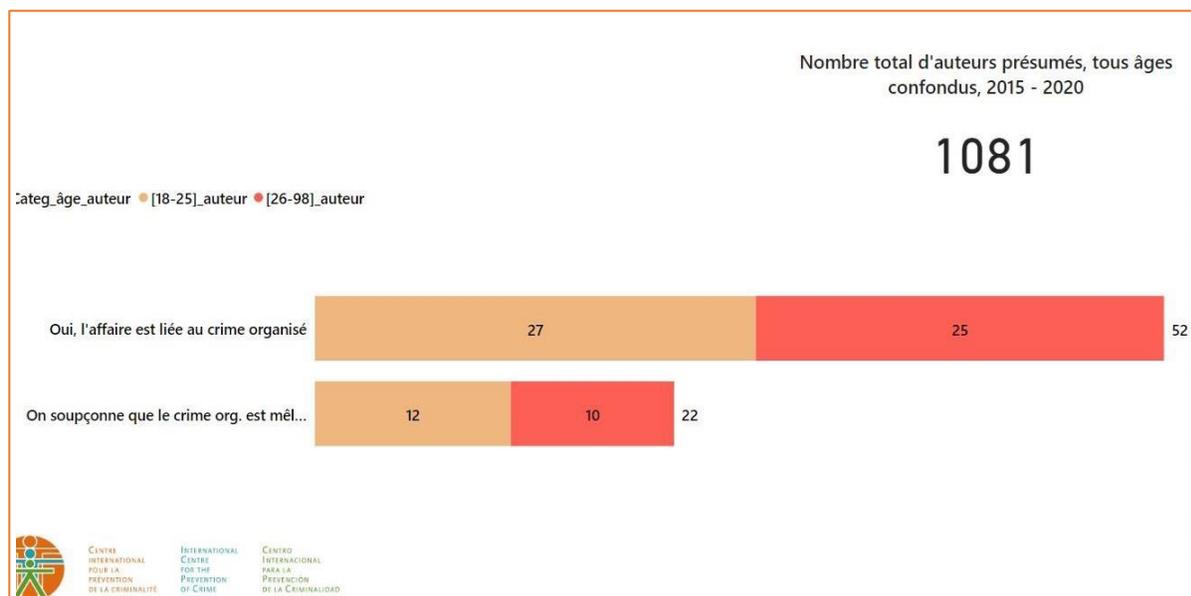
Autant de personnes entre 18 et 25 ans que de personnes de plus de 26 ans sont réellement ou présumément liées à une organisation criminelle (graphique n° 12). Comme ces deux groupes d'âge représentent chacun le même pourcentage par rapport au nombre d'auteurs présumés (17 %, voir graphique n° 3), nous pouvons affirmer qu'en ce qui concerne les actes criminels pour lesquels l'âge est connu, les deux groupes d'âge ont la même probabilité d'être mis en cause dans un acte criminel par arme à feu dans lequel le crime organisé est réellement ou présumément impliqué.

Graphique n° 11 : Nombre d'auteurs présumés des crimes impliquant une arme à feu et lien avec le crime organisé, de 2015 à 2020.



Source : ministère de Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

Graphique n° 12 : Âge des auteurs des crimes impliquant une arme à feu et lien avec le crime organisé, de 2015 à 2020.



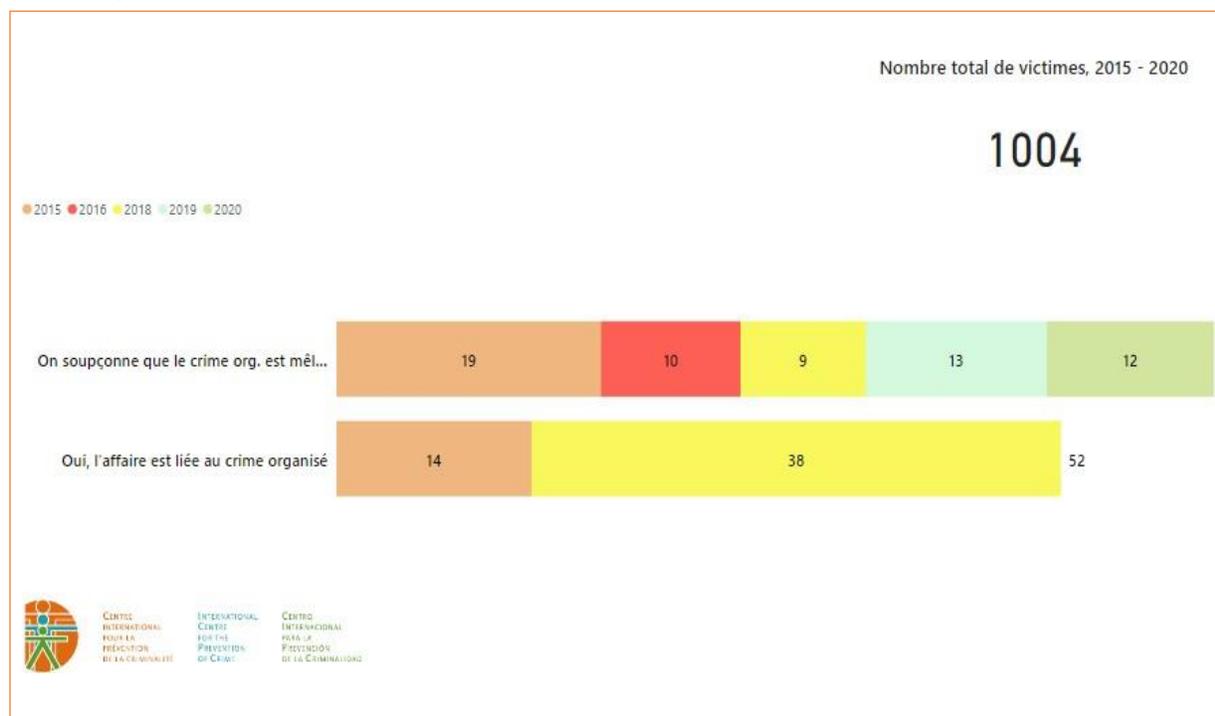
Source : ministère de Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

2. Parmi les victimes d'incidents criminels confirmés ou présumés, commis par des organisations criminelles, les 26 ans et plus sont presque deux fois plus nombreux que les 18 à 25 ans

Les données révèlent que, toutes années confondues, 13,75 %⁷ des victimes de crimes commis à l'aide d'une arme à feu ont obtenu la confirmation des services de police que leur agresseur appartenait ou était soupçonné appartenir à une organisation criminelle ou à un gang de rue (graphique n° 13). Parmi ces cas, les 26 et plus étaient deux fois plus susceptibles que les 18 à 25 ans d'être victime d'affaires criminelles réellement ou présumément commises par des organisations criminelles. Les graphiques n°s 11 et 13 démontrent que 2018 a connu le plus grand nombre d'auteurs présumés et de victimes impliquées dans des affaires liées au crime organisé.

Ceci fait écho à la tendance observée chez les auteurs ci-dessus. Nous observons l'existence d'un lien établi entre les jeunes prenant part à des activités de gangs et les jeunes plus âgés qui sont liés au crime organisé, bien que les données restent trop limitées pour permettre de tirer des conclusions.

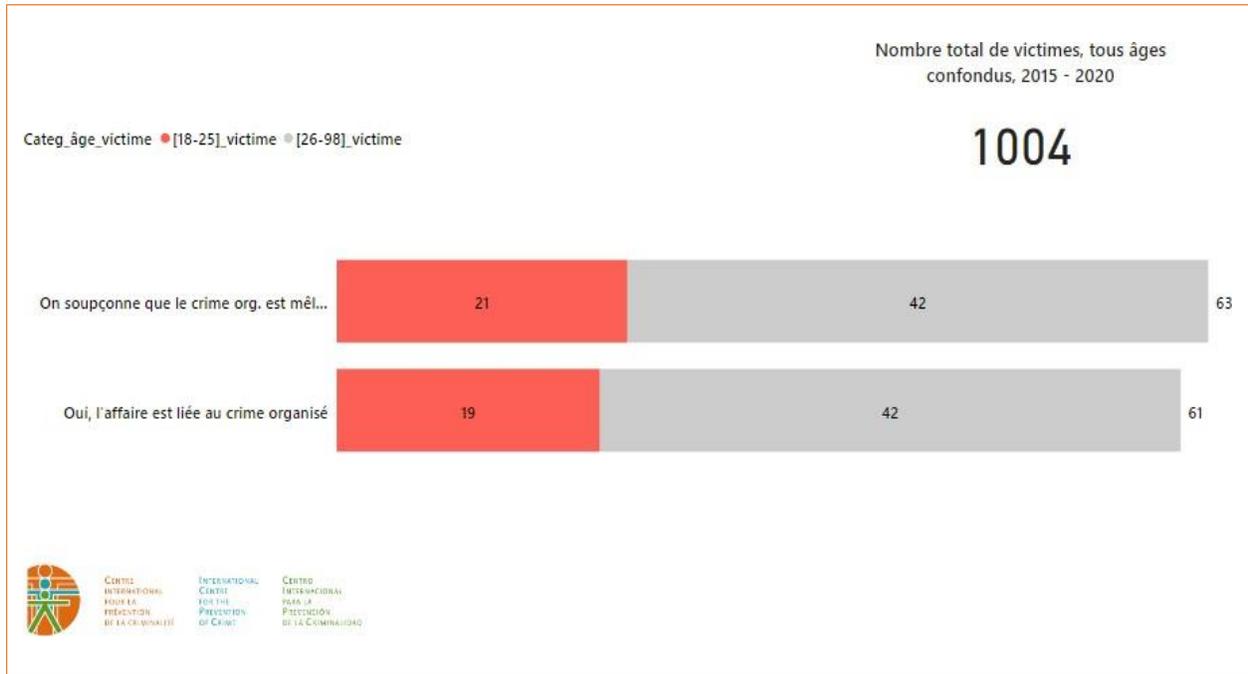
Graphique n° 13 : Nombre de victimes des crimes impliquant une arme à feu et lien avec le crime organisé, de 2015 à 2020.



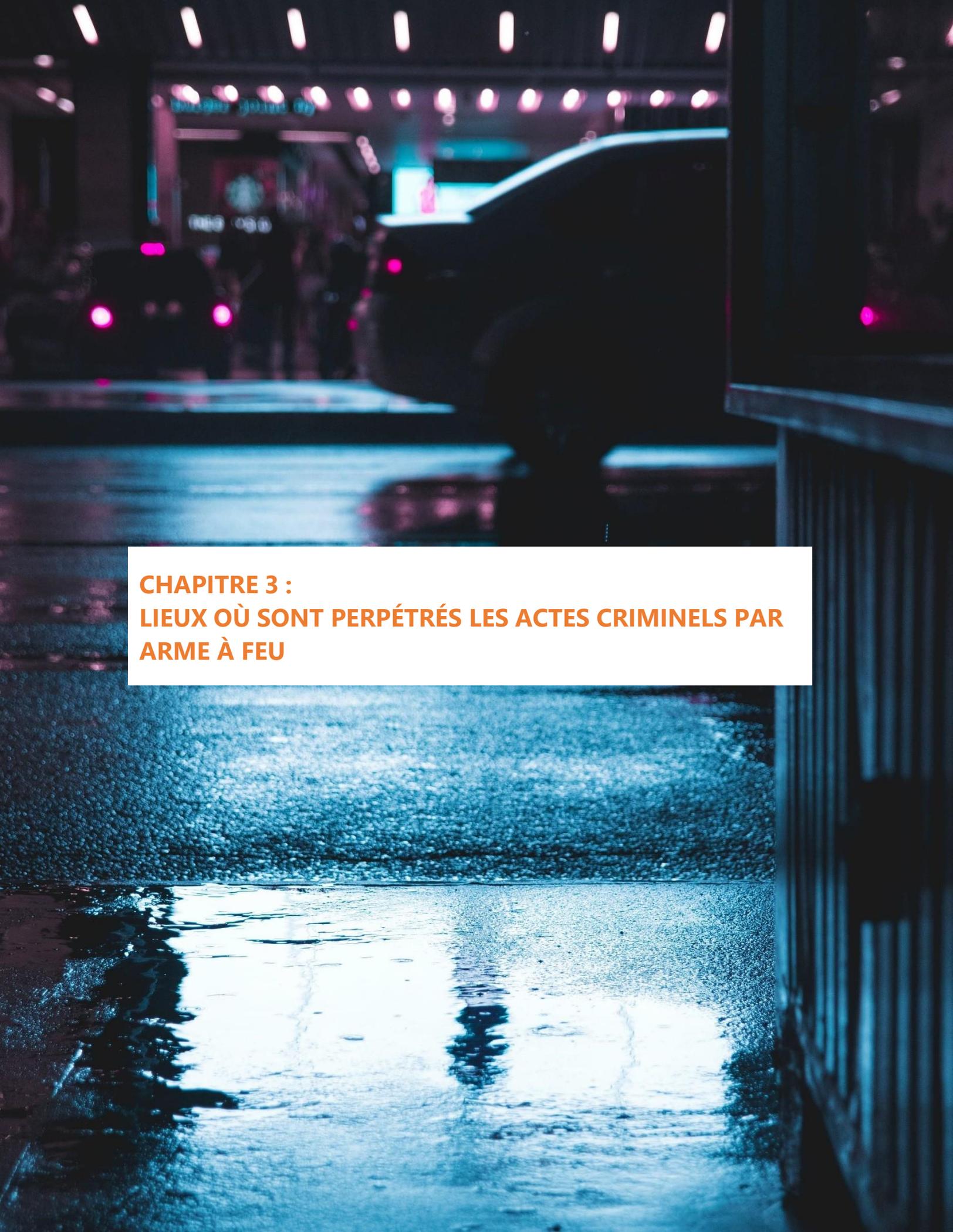
Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

⁷ Ce pourcentage reflète le nombre total de victimes (138) pour les deux catégories divisées par le nombre total de victimes (1004) de 2015 à 2020.

Graphique n° 14 : Âge des victimes d'actes criminels par arme à feu et lien avec le crime organisé, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.



**CHAPITRE 3 :
LIEUX OÙ SONT PERPÉTRÉS LES ACTES CRIMINELS PAR
ARME À FEU**

Il est important de comprendre comment les inégalités sociales façonnent les causes profondes de la violence armée; de nombreux ouvrages universitaires soulignent que la pauvreté est un déterminant important des crimes violents (Dong et coll., 2020, Gopal & Scott, 2021). Des études ont montré que les quartiers à forte concentration de pauvreté, de chômage et d'inégalité des revenus sont également le théâtre de crimes violents, y compris ceux commis avec une arme à feu (Rouhani-Rahbar et coll., 2019; Kennedy et coll., 1998; Lachaud et coll., 2017). Cela est également vrai pour les jeunes : des études récentes ont montré que des niveaux plus élevés de vulnérabilité situationnelle (comme la proportion d'adultes sans diplôme d'études secondaires), d'instabilité du logement, de taux de pauvreté et de dépendance économique plus élevée (comme une forte dépendance à l'égard de l'aide publique) sont des facteurs qui peuvent influencer la perpétration de violence par arme à feu ou la possession d'une arme (Carter et coll., 2017; Tracy et coll., 2019; Carter et coll., 2013).

L'Indice canadien de défavorisation multiple (ICDM) sert de mesure régionale des conditions socioéconomiques et, à ce titre, peut aider à mieux comprendre les inégalités sociales. Les facteurs de risque de victimisation de la violence armée peuvent être déterminés à plus grande échelle à l'aide de l'ICDM. L'ICDM se compose de quatre dimensions : la dépendance économique, l'instabilité résidentielle, la vulnérabilité situationnelle et la composition ethnoculturelle. Bien qu'il s'agisse d'un indice géographique de défavorisation et de marginalisation, il peut également être utilisé pour comprendre le profil d'une personne, en utilisant ces variables comme indicateurs indirects des facteurs de risque (Statistique Canada, 2019). Comprendre le lien entre ces dimensions et la tendance accrue d'une personne à adopter un comportement violent avec une arme à feu est une façon de nous assurer que les recommandations fondées sur la prévention de la violence armée ciblent ces variables¹.

1. Répartition inégale des actes criminels par zone géographique : Nord et Centre-Ville les plus touchés

La carte n° 1 ci-dessous représente les affaires criminelles par arme à feu chez les auteurs présumés de 26 ans et plus à Montréal, de 2015 à 2020. On peut voir des secteurs chauds dans le nord de la ville, dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Montréal-Nord. Le centre-ville (l'arrondissement Ville-Marie) demeure le secteur dans lequel le plus grand nombre d'auteurs est répertorié, mais ces données ne sont pas comprises dans l'analyse puisque cet arrondissement compte une importante population flottante.

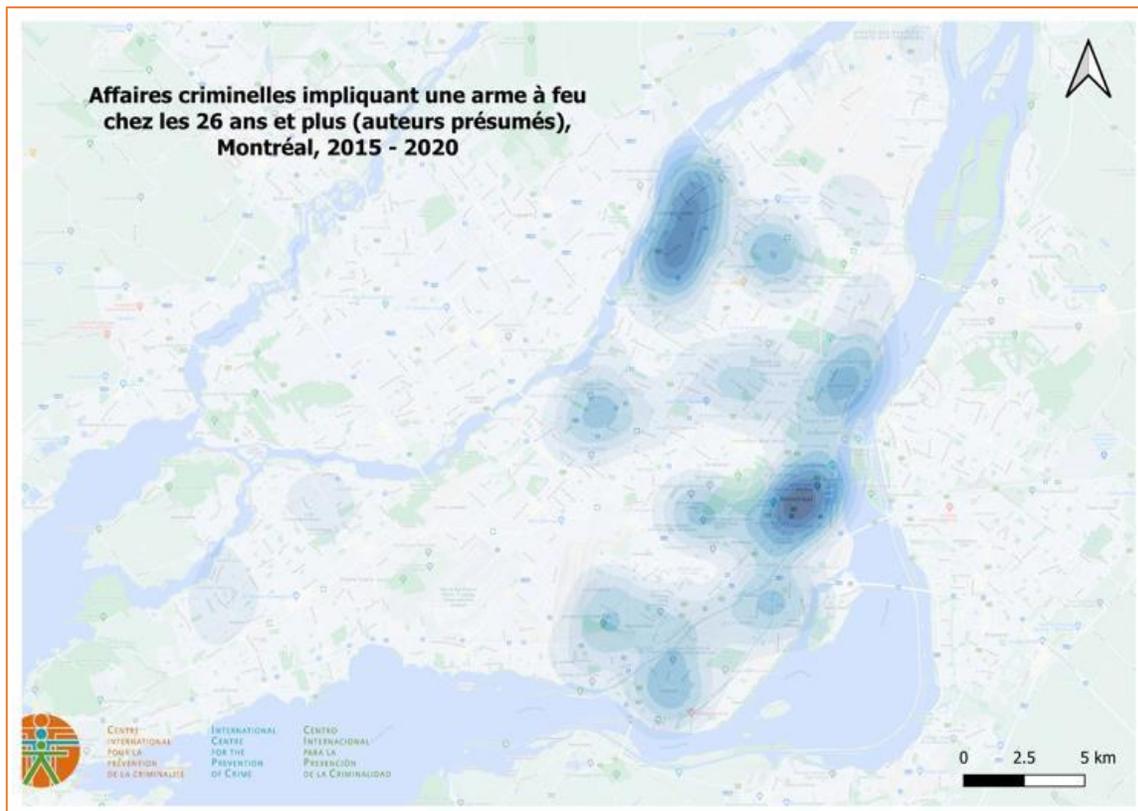
Afin de mettre ce constat en perspective, et à la lumière de l'ICDM, prenons le contexte des données précédentes : le rapport 2021 du CIPC, *Rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de Montréal*, démontre que les arrondissements de Montréal-Nord, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Saint-Léonard et Anjou (à l'Est) ont un indice plus élevé de défavorisation multiple (voir carte n° 5) (voir CIPC,

¹ La « dépendance économique » désigne la dépendance des personnes inactives ou des chômeurs. L'« instabilité résidentielle » permet de mieux comprendre la vulnérabilité d'un quartier en termes d'occupation et de fluctuation de la population au fil du temps. Les indicateurs liés à ces données comprennent les pourcentages de la population qui a déménagé au cours des cinq dernières années, les pourcentages de la population qui vit seule et les pourcentages de logements dont les occupants sont des locataires plutôt que des propriétaires. La « vulnérabilité situationnelle » mesure les changements apportés dans les conditions sociodémographiques, y compris le logement et le niveau de scolarité, tout en tenant compte d'autres caractéristiques démographiques, notamment la proportion de population entre 25 et 64 ans qui n'a pas de diplôme d'études secondaires, la proportion de population qui a déclaré être autochtone et la proportion de logements nécessitant des réparations majeures. La « composition ethnoculturelle » comprend le pourcentage de personnes nées à l'étranger qui ne parlent ni français ni anglais, qui sont arrivées au Canada il y a moins de cinq ans et qui font partie d'une « minorité visible ». Voir Statistique Canada (2019) pour une présentation des 18 indicateurs compris dans l'ICDM.

2021, p. 15 pour une analyse plus approfondie). Les secteurs sensibles illustrés sur la carte correspondent à la superficie générale de ces arrondissements indiquée dans le rapport. Si on va plus loin et qu'on isole la variable ICDM de la dépendance économique, le rapport 2021 du CIPC démontre également que les arrondissements ayant les moyennes les plus élevées sont ceux des arrondissements de Saint-Léonard, Montréal-Nord, LaSalle et Anjou. Ces arrondissements sont tous représentés comme des secteurs chauds sur la carte n° 1 ci-dessous. La corrélation entre la forte dépendance économique et les concentrations d'auteurs présumés corrobore les études universitaires discutées ci-dessus concernant la pauvreté comme principal facteur déterminant de la violence armée.

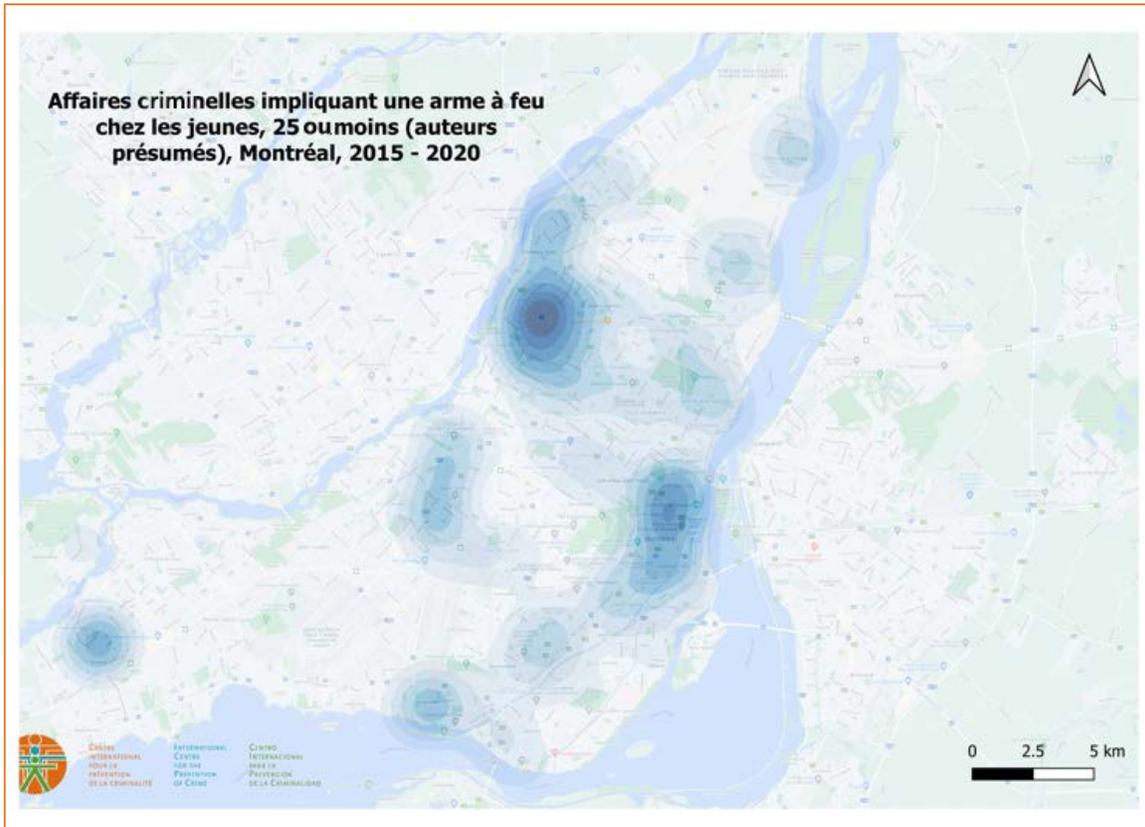
La carte n° 2 ci-dessous illustre les affaires criminelles par arme à feu chez les auteurs présumés de 25 ans et moins à Montréal, de 2015 à 2020. Les secteurs chauds fréquentés par les jeunes auteurs sont semblables à ceux fréquentés par les délinquants plus âgés, avec apparemment des activités un peu plus nombreuses dans l'ouest de la ville, près de Pierrefonds-Roxboro.

Carte n° 1 : Affaires criminelles impliquant une arme à feu chez les 26 ans et plus (auteurs présumés), Montréal, 2015-2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

Carte n° 2 : Affaires criminelles impliquant une arme à feu chez les jeunes, 25 ans ou moins (auteurs présumés), Montréal, 2015-2020.

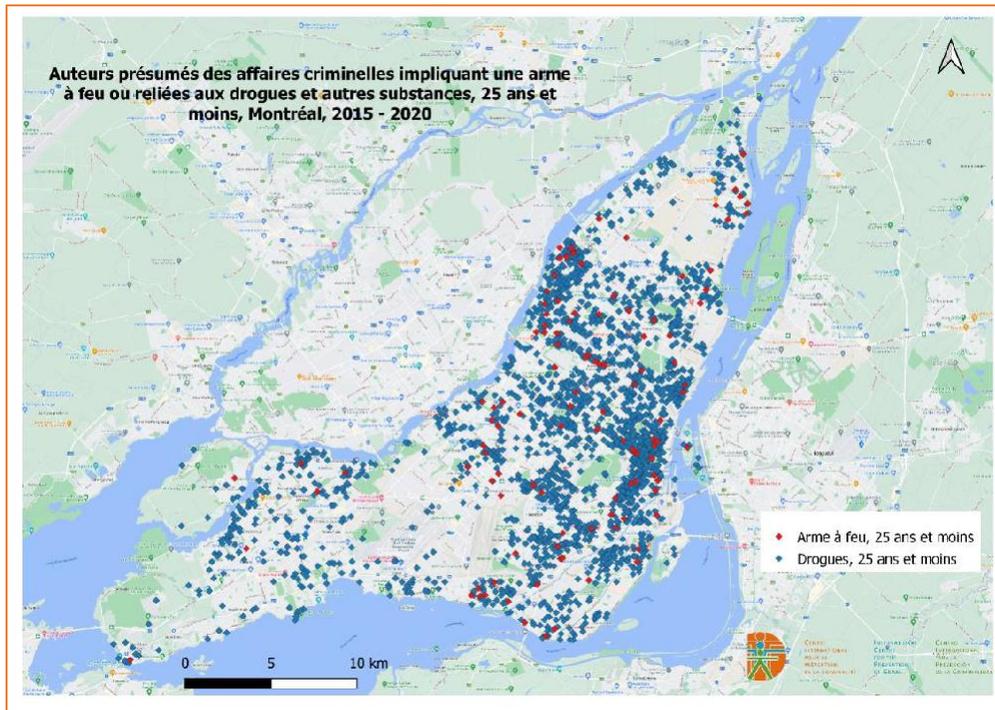


Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

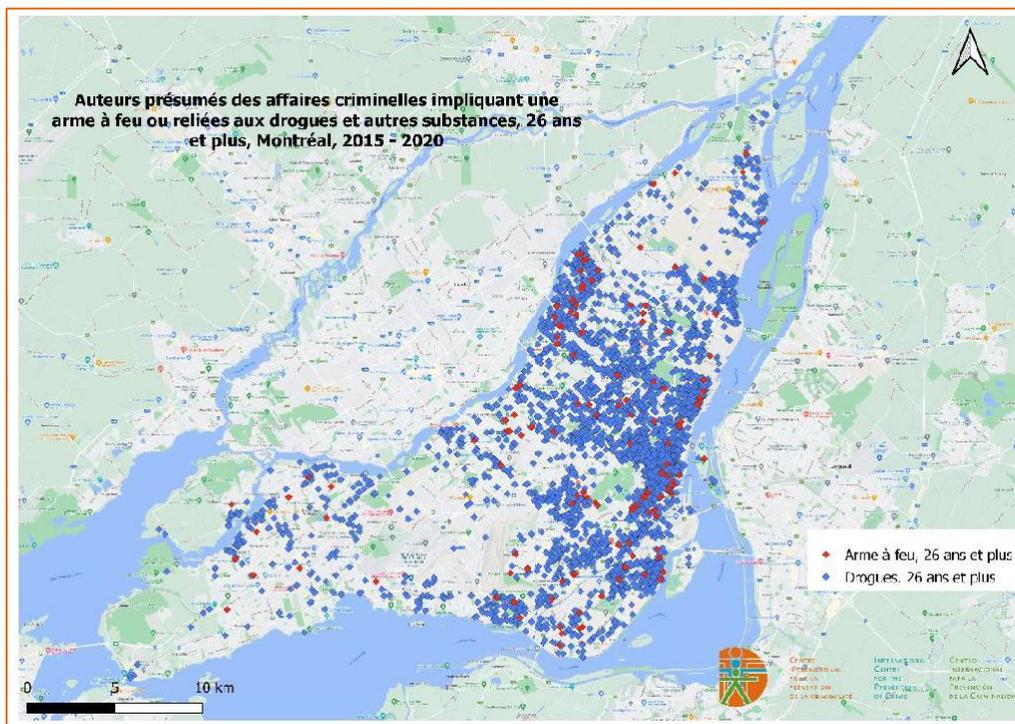
2. Recoupement entre la localisation géographique des affaires criminelles impliquant une arme à feu, dont les auteurs présumés ont 25 ans et moins ou 26 ans et plus, et les incidents liés aux drogues, commis par des auteurs du même âge

Les cartes n°s 3 et 4 ci-dessous démontrent une corrélation géographique intéressante entre les auteurs présumés des affaires criminelles impliquant une arme à feu et les auteurs d'actes liés aux drogues et à d'autres substances. Même si nous ne sommes pas en mesure de tirer des conclusions de cause à effet à partir de ces chevauchements, nous pouvons observer que cette corrélation confirme qu'il existe un lien entre les infractions liées aux drogues et l'utilisation d'une arme à feu. Lorsque nous examinons en détail les infractions commises avec une arme à feu, dans le cadre d'actes criminels liés à des affaires de drogues (trafic, possession, etc.), entre 2015 et 2020, nous observons que seuls 15 actes ont été rapportés à la police concernant 26 auteurs présumés. Les rares données disponibles concernant les affaires criminelles portant à la fois sur des armes à feu et sur des drogues ne permettent pas de tirer des conclusions quant à la corrélation entre ces deux types d'infractions.

Carte n° 3 : Auteurs présumés des affaires criminelles impliquant une arme à feu ou reliées aux drogues et autres substances, de 25 ans et moins à Montréal, de 2015 à 2020.



Carte n° 4 : Auteurs présumés des affaires criminelles impliquant une arme à feu ou reliées aux drogues et autres substances, de 26 ans et plus à Montréal, de 2015 à 2020.

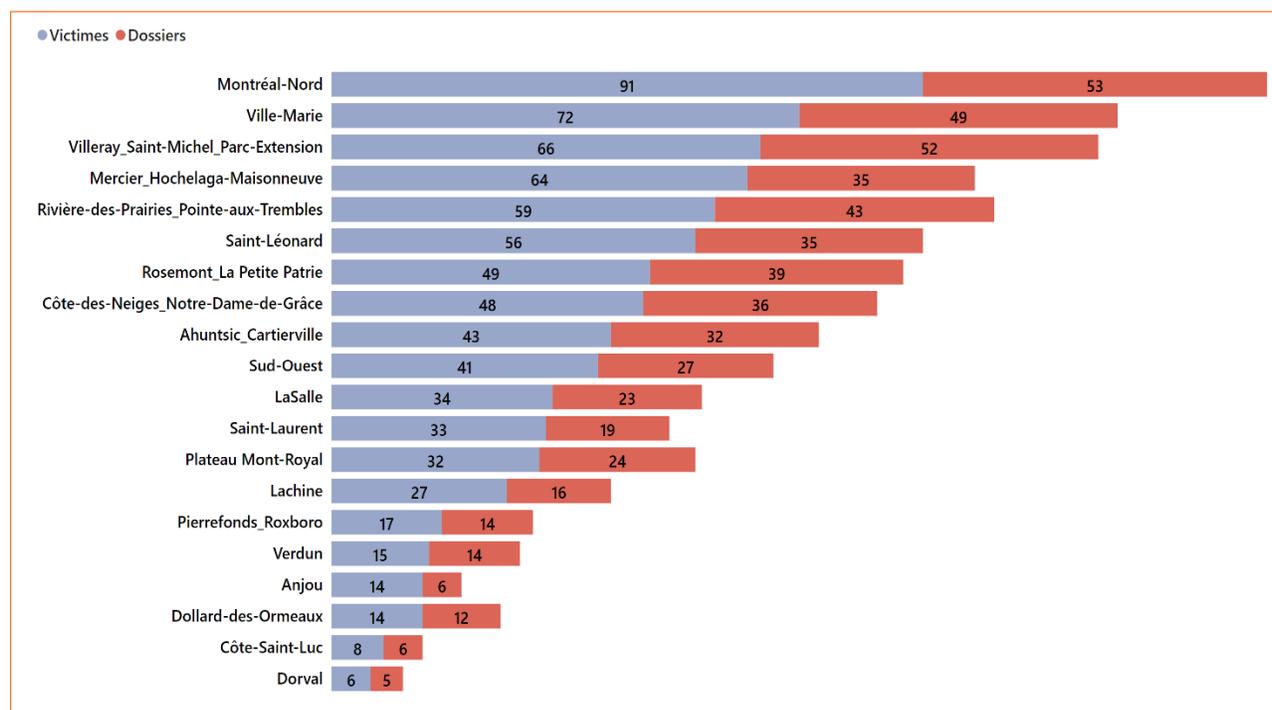


Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

3. Les arrondissements de Montréal-Nord et Ville-Marie comptent le plus grand nombre de victimes par arme à feu

Le graphique n° 15 illustre le nombre de victimes, tous âges et sexes confondus, ainsi que le nombre de dossiers impliquant une arme à feu par arrondissement ou ville liée ². Les cinq arrondissements comportant le plus grand nombre de victimes en nombre absolu sont Montréal-Nord (91 victimes, 53 dossiers); Ville-Marie (72 victimes, 49 dossiers); Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension (66 victimes, 52 dossiers); Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (64 victimes, 35 dossiers) et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (59 victimes, 43 dossiers). Il est important de noter que la densité de population dans ces arrondissements est plus élevée que dans d'autres (voir l'annexe 2) et que l'arrondissement Ville-Marie doit également tenir compte du facteur de population flottante, ce qui crée une certaine distorsion des données.

Graphique n° 15 : Nombre de victimes et de dossiers des événements impliquant une arme à feu par arrondissement ou ville liée, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

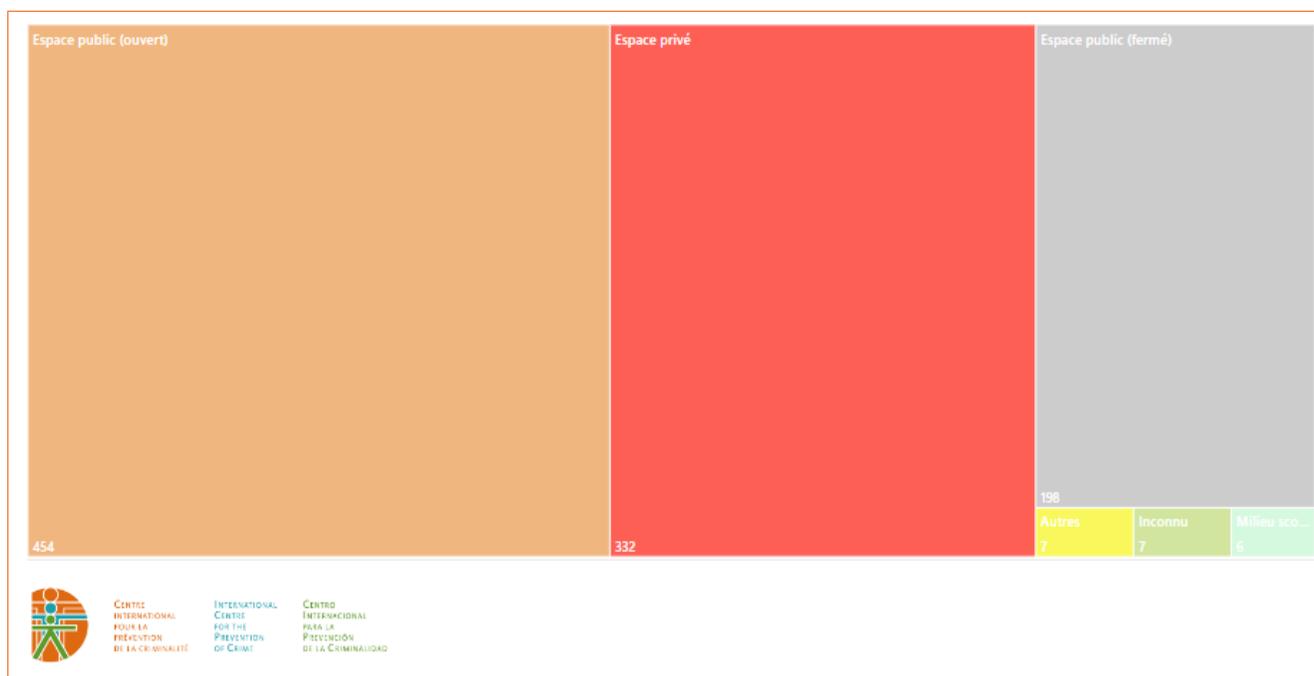
² Les arrondissements ou villes liées affichant moins de cinq dossiers ou victimes ne sont pas recensés dans le graphique.

4. Les victimes de violence armée sont plus à risque dans les espaces publics ouverts et dans les espaces privés

Les espaces publics ouverts comptent le plus grand nombre de victimes et toutes catégories de lieux confondues (graphique n° 16). Entre 2015 à 2020, une **hausse de 72,6 %** du nombre de victimes a été constatée. Nous constatons également une augmentation importante du nombre de victimes depuis 2017, en particulier entre 2019 (72 victimes) et 2020 (126 victimes) (↑75 %).

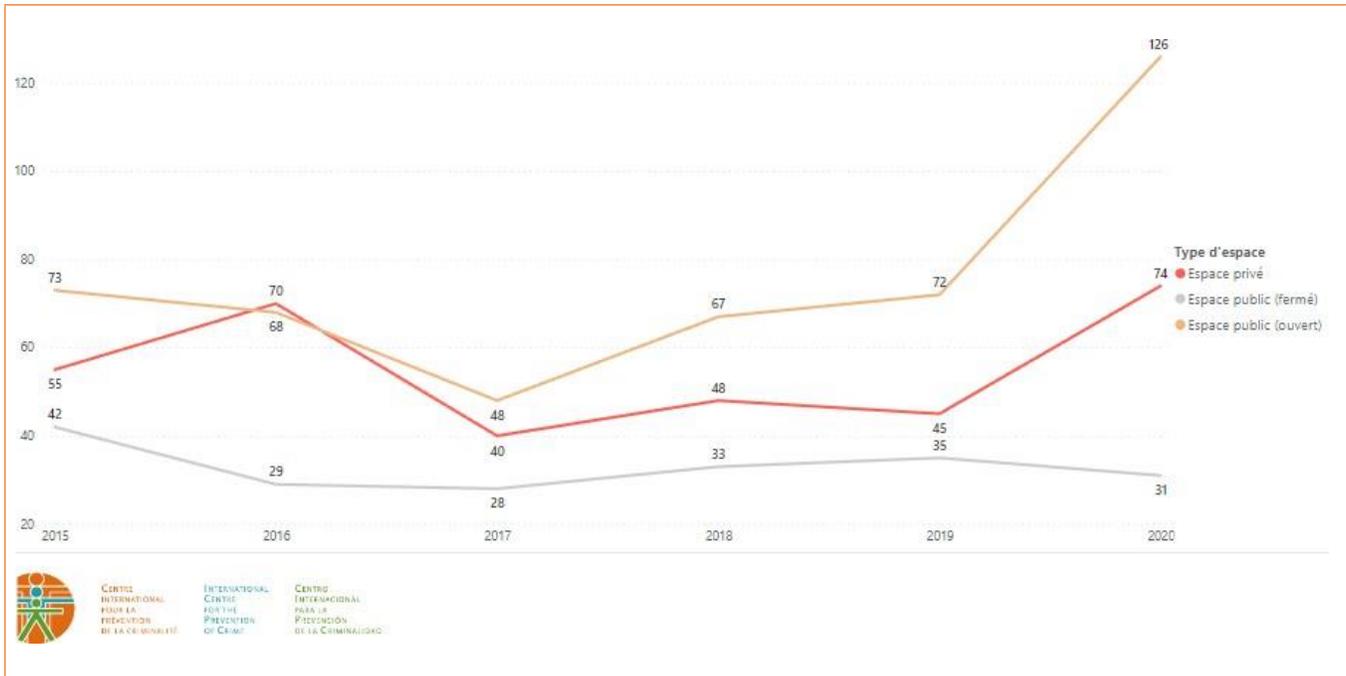
Les espaces privés arrivent en deuxième sur le plan du nombre le plus élevé de victimes. Les tendances en termes de nombre de victimes fluctuent d'une année à l'autre, avec un changement important en 2019 et 2020 en parallèle des changements constatés dans les espaces publics. Le graphique n° 17 illustre l'augmentation du nombre de victimes dans les espaces privés entre 2015 (55 victimes) et 2020 (70 victimes) (↑34,5 %) et l'augmentation marquée entre 2019 (45 victimes) et 2020 (74 victimes) (↑64,4 %). Bien sûr, les mesures sanitaires imposées durant la pandémie ont eu des répercussions sur les taux de criminalité et, par conséquent, sur les lieux où les infractions ont été commises (Cantin, 2022).

Graphique n° 16 : Nombre de victimes d'un crime impliquant une arme à feu par espace de vie, à Montréal, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

Graphique n° 17 : Nombre de victimes d'un crime impliquant une arme à feu par espace de vie, à Montréal, de 2015 à 2020.

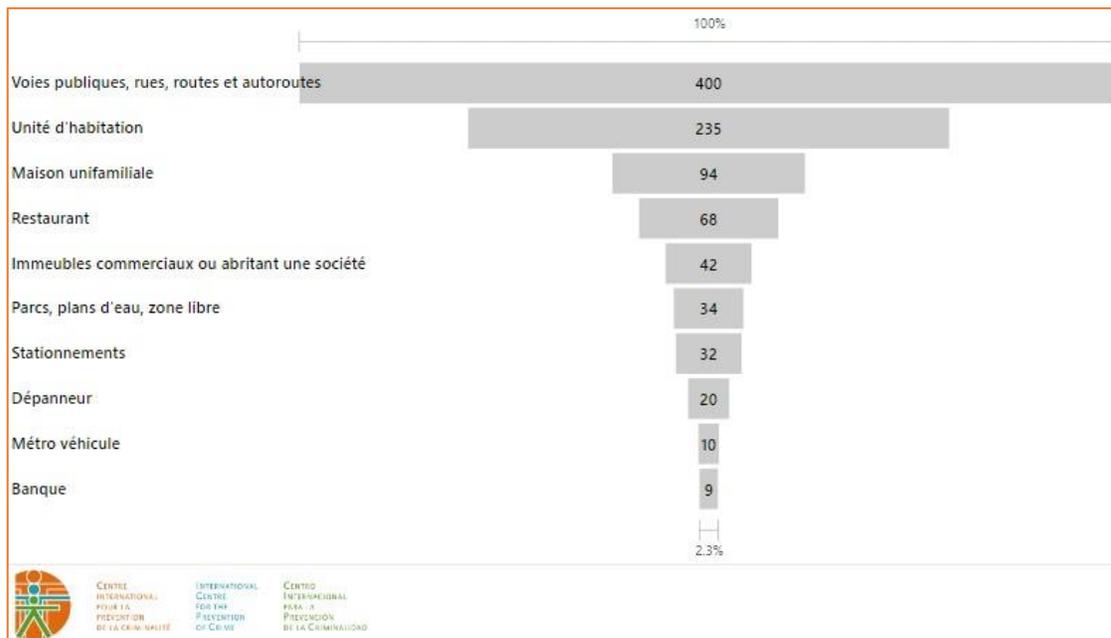


Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

5. Des incidents se produisent majoritairement dans la rue

Le graphique n° 18 démontre que les voies publiques, les rues ainsi que les routes et autoroutes (400 victimes) sont les endroits où le plus grand nombre d'actes criminels par arme à feu ont été commis de 2015 à 2020. Cette catégorie fait partie des espaces publics ouverts (voir l'annexe 1). Les unités d'habitation (235 victimes) et les maisons unifamiliales (94 victimes) arrivent au deuxième rang au chapitre des endroits dans lesquels les actes de violence sont perpétrés. Ces deux catégories font partie des espaces privés. Le nombre élevé de victimes dans ces deux dernières catégories pourrait laisser croire que les victimes connaissaient leur agresseur, ce qui n'est pas forcément le cas si on tient compte des données du graphique n° 15 du chapitre 3.

Graphique n° 18 : Nombre de victimes des crimes impliquant une arme à feu par lieu, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

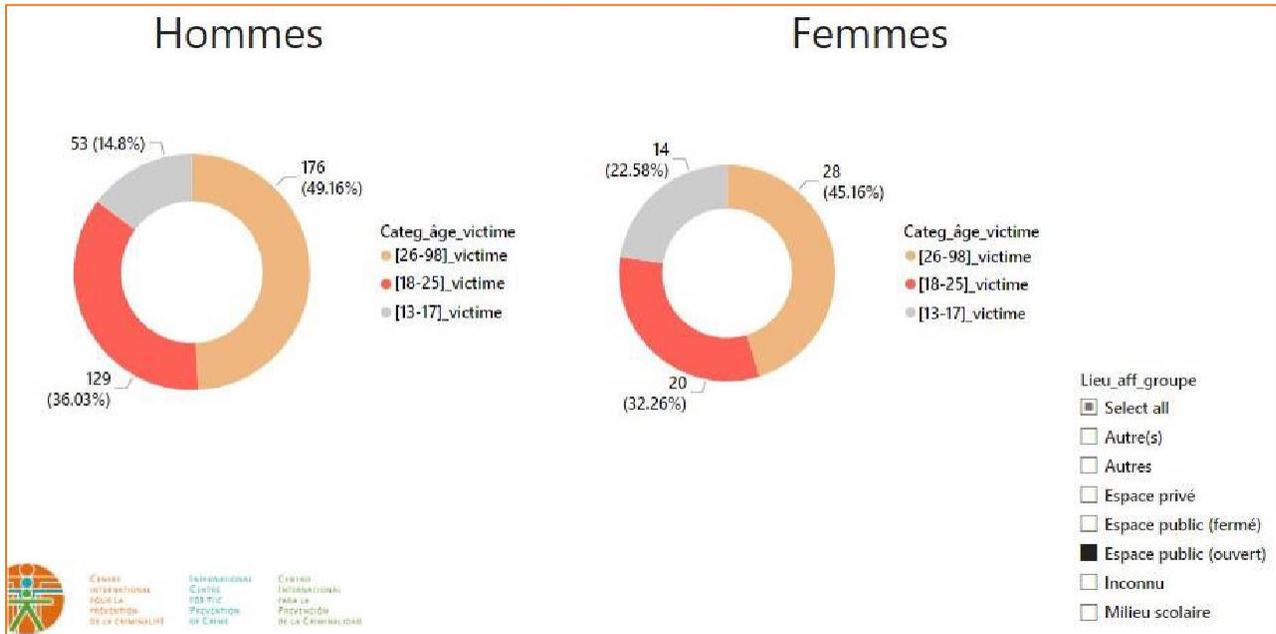
6. La majorité des actes criminels commis sur des victimes de 13 à 17 ans se produisent dans des espaces ouverts

Graphique n° 19 démontre que les voies publiques, les rues ainsi que les routes et autoroutes sont les endroits où le plus grand nombre d'actes criminels par arme à feu a été commis. La majorité des victimes à ces endroits sont des personnes de plus de 26 ans, tous sexes confondus.

Le graphique ci-dessous indique que les espaces publics ouverts sont les lieux dans lesquels une grande majorité (76 %) de jeunes victimes d'actes criminels par arme à feu entre 13 et 17 ans se trouve au moment des faits³. Cinquante-trois victimes étaient des garçons et 14 victimes étaient des filles.

³ Le graphique n° 8 illustre que, de 2015 à 2020, 88 personnes entre 13 et 17 ans ont été victimes d'actes criminels par arme à feu. Les transports en commun, les parcs, les plans d'eau et les chantiers de construction font également partie des espaces publics (ouverts) (voir la liste complète à l'annexe 1).

Graphique n° 19 : Nombre de victimes de crimes impliquant une arme à feu par catégorie d'âge dans les espaces publics (ouverts), de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

CHAPITRE 4 : PROFIL DES VICTIMES

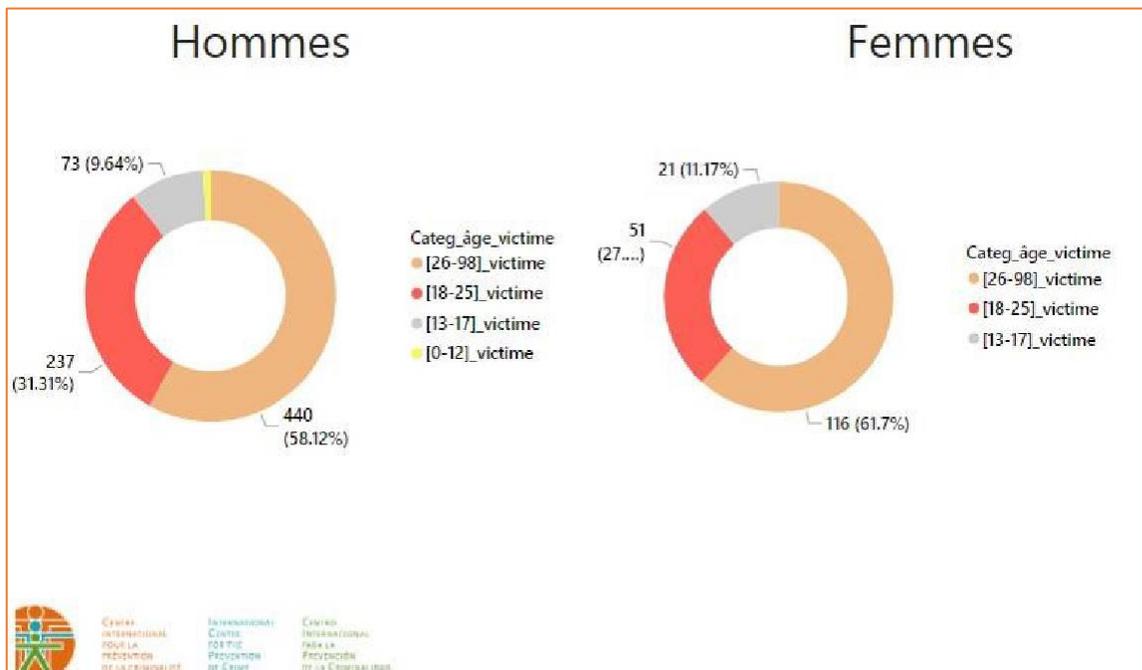


1. Des tendances comparables sont observées dans tous les groupes d'âge, tous sexes confondus, mais le nombre de victimes de sexe masculin est beaucoup plus élevé que le nombre de victimes de sexe féminin

En comparant les victimes de sexe masculin et de sexe féminin, nous constatons des tendances comparables liées aux groupes d'âge (graphique n° 20). La majorité des victimes d'événements liés aux armes à feu perpétrés de 2015 à 2020 avaient entre 26 et 98 ans, tous sexes confondus (58,1 % pour les victimes de sexe masculin et 61,7 % pour les victimes de sexe féminin), tandis que près du tiers des victimes connues ont entre 18 et 25 ans (31,3 % pour les victimes de sexe masculin, 27 % pour les victimes de sexe féminin). Les victimes entre 13 et 17 ans représentent près de 10 % pour les deux sexes, les victimes de sexe féminin représentant un pourcentage légèrement plus élevé (11,2 % pour les victimes de sexe féminin comparativement à 9,6 % pour les victimes de sexe masculin).

Toutefois, si l'on examine les nombres absolus, les victimes de sexe masculin sont représentées de manière disproportionnée dans toutes les tranches d'âge par rapport aux victimes de sexe féminin. En effet, il y avait près de cinq fois plus de victimes de sexe masculin entre 18 et 25 ans que de victimes de sexe féminin de la même tranche d'âge, et pour les victimes de 26 ans et plus, près de quatre fois plus que les victimes de sexe féminin. On dénombre dans la tranche des 13 à 17 ans le plus petit nombre absolu de victimes pour les deux sexes, mais les victimes de sexe masculin ont toujours un taux plus de trois fois supérieur à celui des victimes de sexe féminin.

Graphique n° 20 : Nombre de victimes de crimes impliquant une arme à feu par âge et genre, à Montréal, de 2015 à 2020.



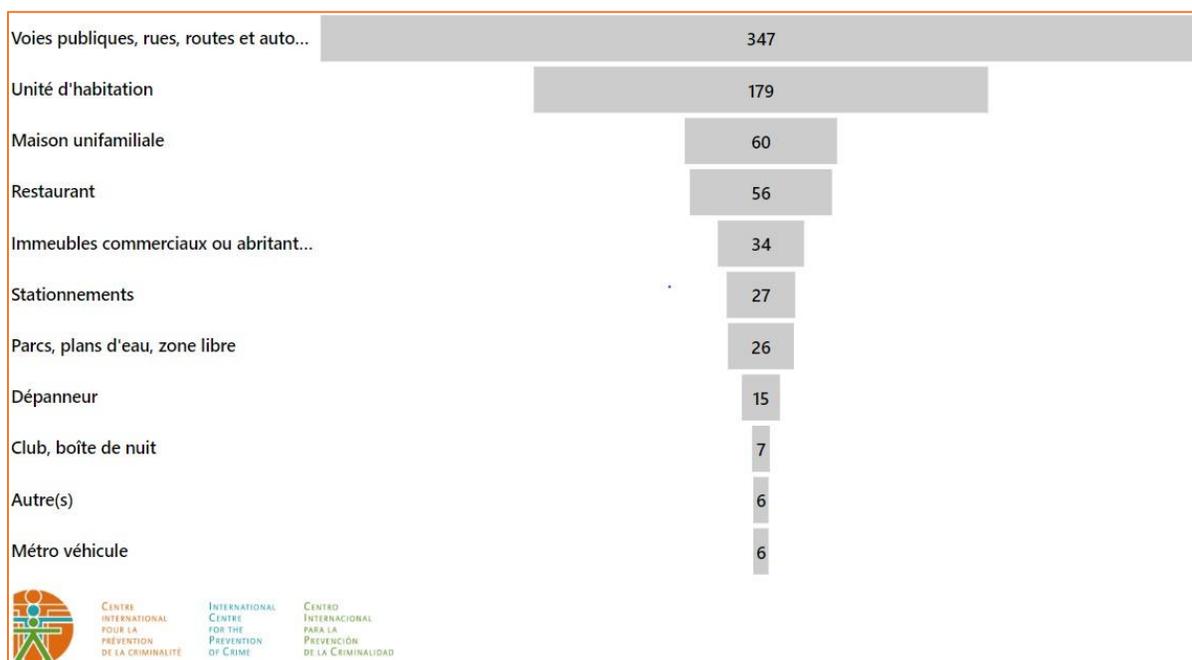
Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

Les données d'enquête de Statistique Canada indiquent que pour l'ensemble du Canada, les hommes représentaient 87 % des auteurs de crimes violents liés aux armes à feu en 2020 (avec des taux de pourcentage plus élevés les années précédentes). De fait, cette proportion diffère peu d'une région à l'autre (Statistique Canada, 2022b).

2. Les hommes sont les plus susceptibles de subir des violences par arme à feu dans la rue, mais les habitations restent un espace de vulnérabilité

Le graphique n° 21¹ démontre que, pour les hommes, le risque de victimisation est le plus élevé dans les lieux comme les « voies publiques, rues, routes, et autoroutes » (347 victimes). Viennent ensuite les « unités d'habitation » (179 victimes), les « maisons unifamiliales » (60 victimes), les « restaurants » (56 victimes), et les « immeubles commerciaux ou abritant une société » (34 victimes). De plus, en additionnant les catégories d'espaces privés (unité d'habitation + maison unifamiliale), nous constatons que 29,6 % des victimes de sexe masculin ont été recensées dans un lieu de vie privé².

Graphique n° 21 : Nombre d'hommes victimes des crimes impliquant une arme à feu par lieu, de 2015 à 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

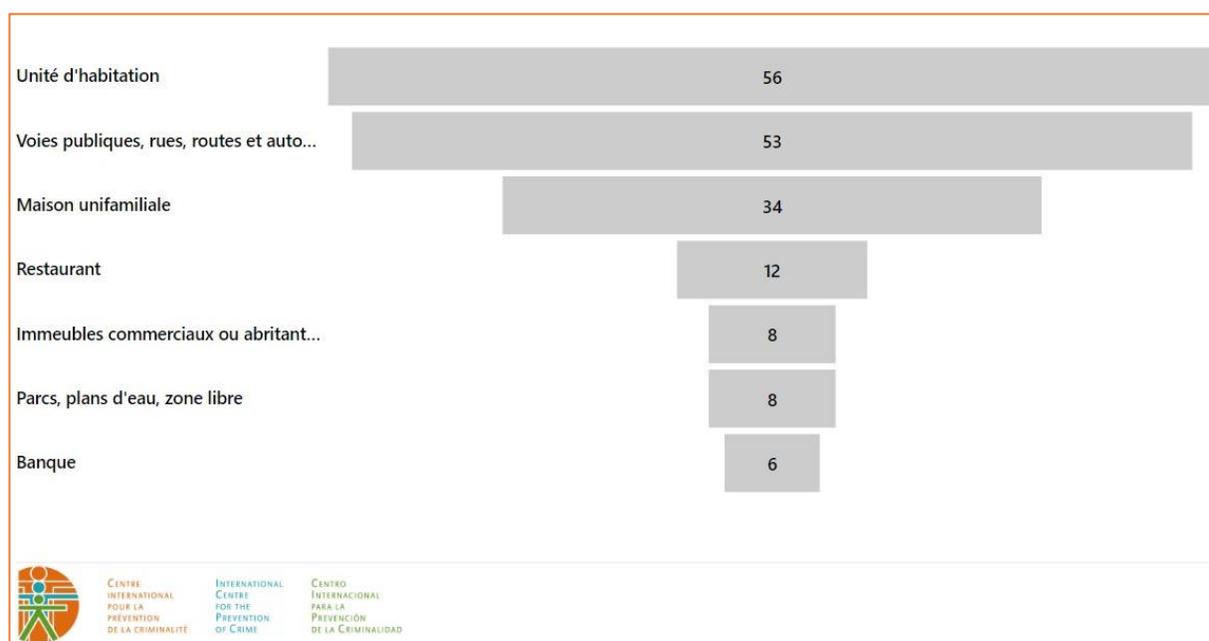
¹ Ce graphique représente 763 victimes au total, ce qui signifie que 42 cas ne sont pas présents dans ce graphique (ce calcul repose sur 805 cas connus dans lesquels la victime était un homme, voir graphique n° 2). Cela est dû à un emplacement inconnu ou au fait que la catégorie de lieu représentait moins de cinq victimes et, pour des raisons d'anonymat, elle a dû être retirée du graphique.

² Ce calcul repose sur 805 cas connus commis entre 2015 à 2020 dans lesquels la victime était de sexe masculin.

3. Pratiquement une femme sur deux qui est victime de violence par arme à feu se trouvait dans un lieu de vie privé au moment des faits

Le graphique n° 22 ci-dessous révèle que le risque de victimisation des femmes est plus élevé dans une « unité d'habitation » (56 victimes), suivi par les « voies publiques, rues, routes et autoroutes » (53 victimes), et les « maisons unifamiliales » (34 victimes). Si l'on additionne le nombre de victimes dans les espaces privés comme l'illustre le graphique (unité d'habitation + maison unifamiliale), on constate que 50 % des femmes victimes de violence armée entre 2015 et 2020 se trouvaient dans un lieu de vie privé³.

Graphique n° 22 : Nombre de femmes victimes des crimes impliquant une arme à feu par lieu, de 2015 à 2020.



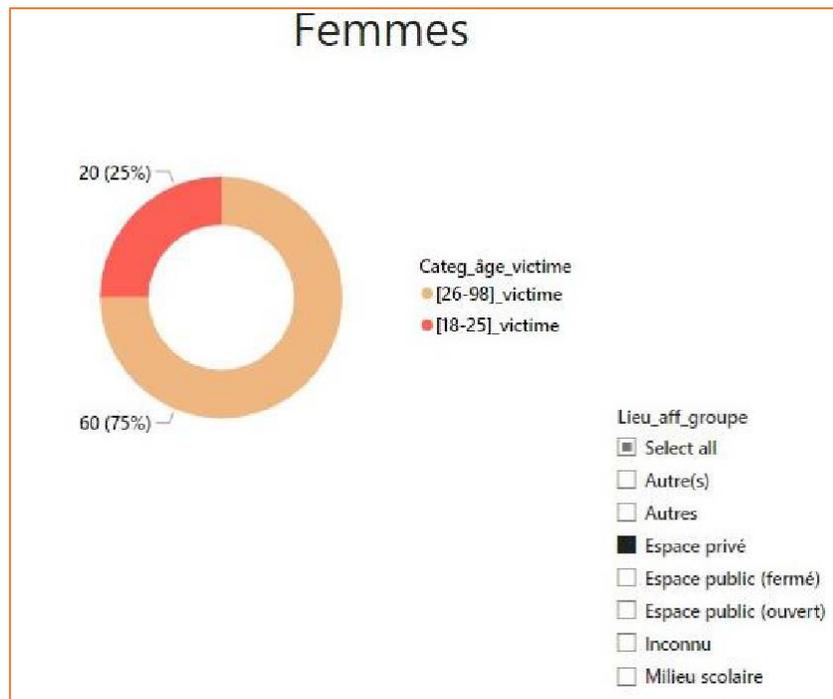
Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

4. Une victime sur quatre de sexe féminin ayant subi de la violence par arme à feu dans un espace privé avait moins de 25 ans

Dans le graphique n° 23, nous isolons les espaces privés pour examiner de plus près l'espace où la violence armée à l'égard des femmes est la plus susceptible de se produire (voir ci-dessous). Pour les victimes de sexe féminin dans les espaces privés, 3 sur 4 ont 26 ans et plus. Notamment, 20 victimes, soit 1 victime sur 4 parmi toutes les victimes dont l'âge est connu, qui ont subi de la violence par arme à feu dans un espace privé, avaient entre 18 et 25 ans.

³ Ce calcul repose sur 199 cas connus commis entre 2015 à 2020 dans lesquels la victime était de sexe féminin. Il convient également de noter que le graphique ci-dessus représente 763 victimes au total. Par souci d'anonymat, la catégorie représentant moins de cinq victimes a été retirée du graphique.

Graphique n° 23 : Âge des victimes de crimes impliquant une arme à feu de sexe féminin dans les espaces privés à Montréal, de 2015 à 2020.



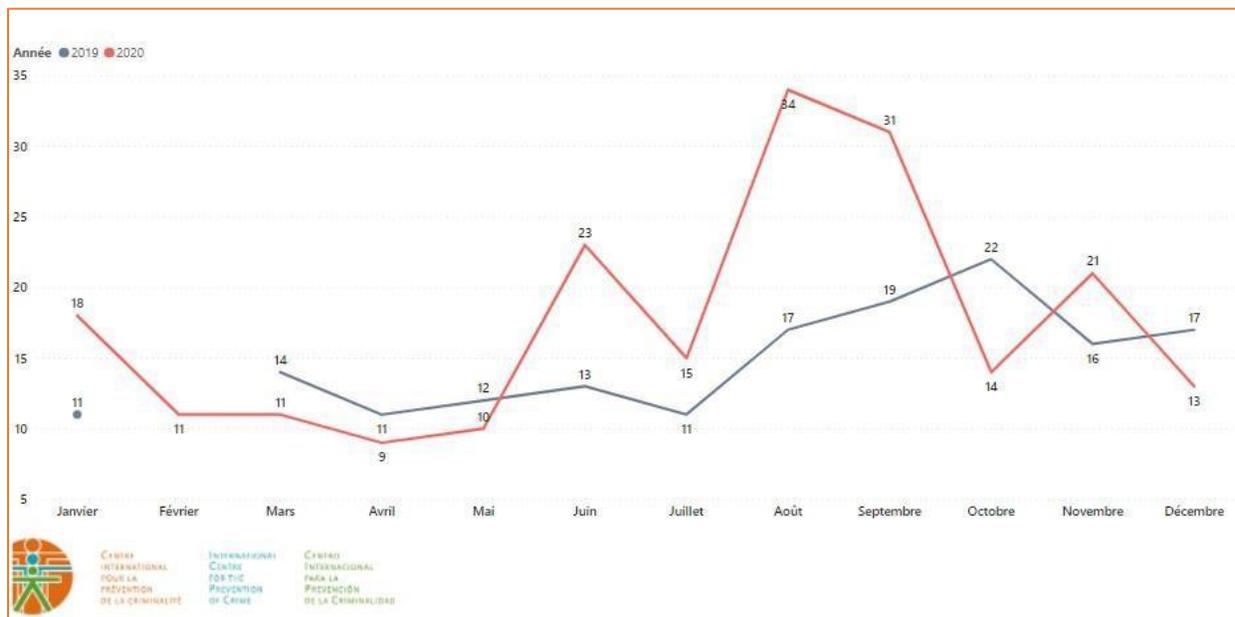
Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.



**CHAPITRE 5 :
À QUEL MOMENT LES ÉVÉNEMENTS IMPLIQUANT UNE
ARME À FEU SONT PERPÉTRÉS ?**

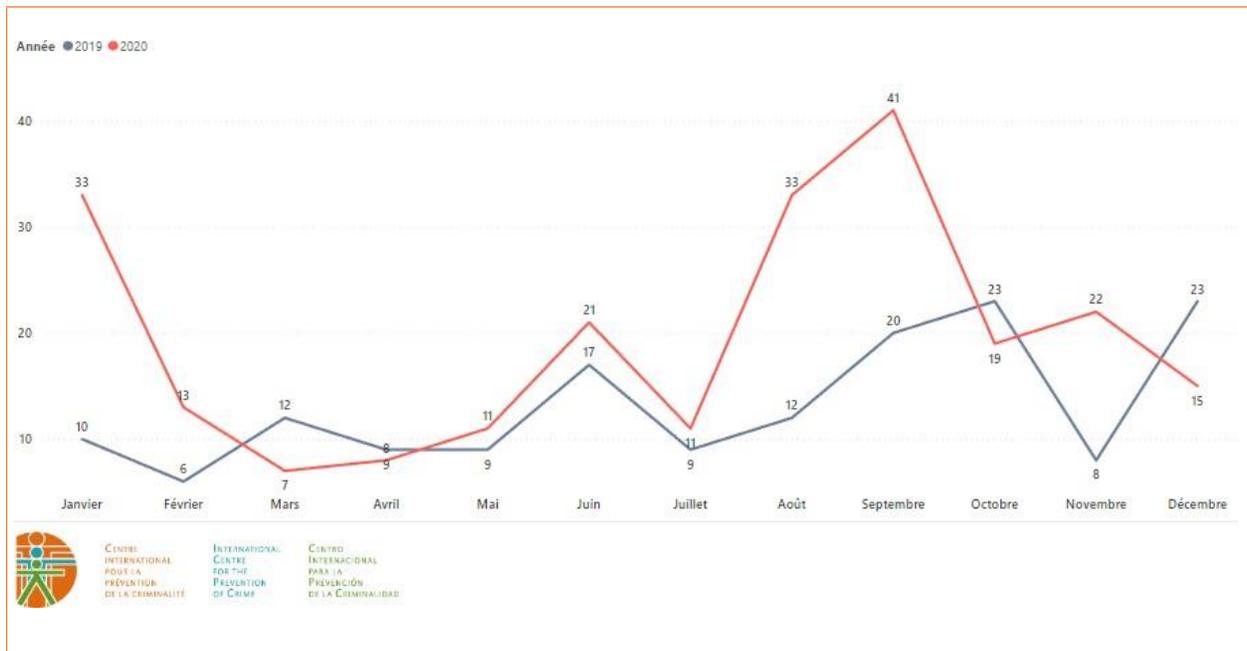
Les graphiques 24 et 25 illustrent le nombre de victimes et d’auteurs d’actes criminels par arme à feu selon le mois de l’année en 2019 et 2020. Les deux années sont présentées pour fournir un contexte comparatif à l’année de la pandémie. L’été, on observe un nombre plus élevé de cas et de victimes par rapport au reste de l’année. Le nombre d’auteurs et de victimes a augmenté d’avril à juin, puis a diminué en juillet avant de connaître une augmentation consécutive pour atteindre un maximum en septembre (61 victimes). Autant pour les agresseurs que pour les victimes, les sommets atteints en août et en septembre pourraient traduire le fait qu’un plus grand nombre de personnes sont à l’extérieur lorsque le temps est clément, une tendance récurrente récemment notée par l’honorable Marco Mendicino, ministre de la Sécurité publique (Lofaro, 2022). L’augmentation particulière du nombre d’auteurs et de victimes au cours des mois d’été 2020 pourrait être le résultat de l’apaisement des tensions lors du confinement lié à la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation des guerres de territoire entre gangs de rue une fois que les mesures de confinement ont été levées (Ferah et coll., 2021).

Graphique n° 24 : Nombre d’auteurs des événements impliquant une arme à feu par mois, 2019 et 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

Graphique n° 25 : Nombre de victimes des événements impliquant une arme à feu par mois, 2019 et 2020.

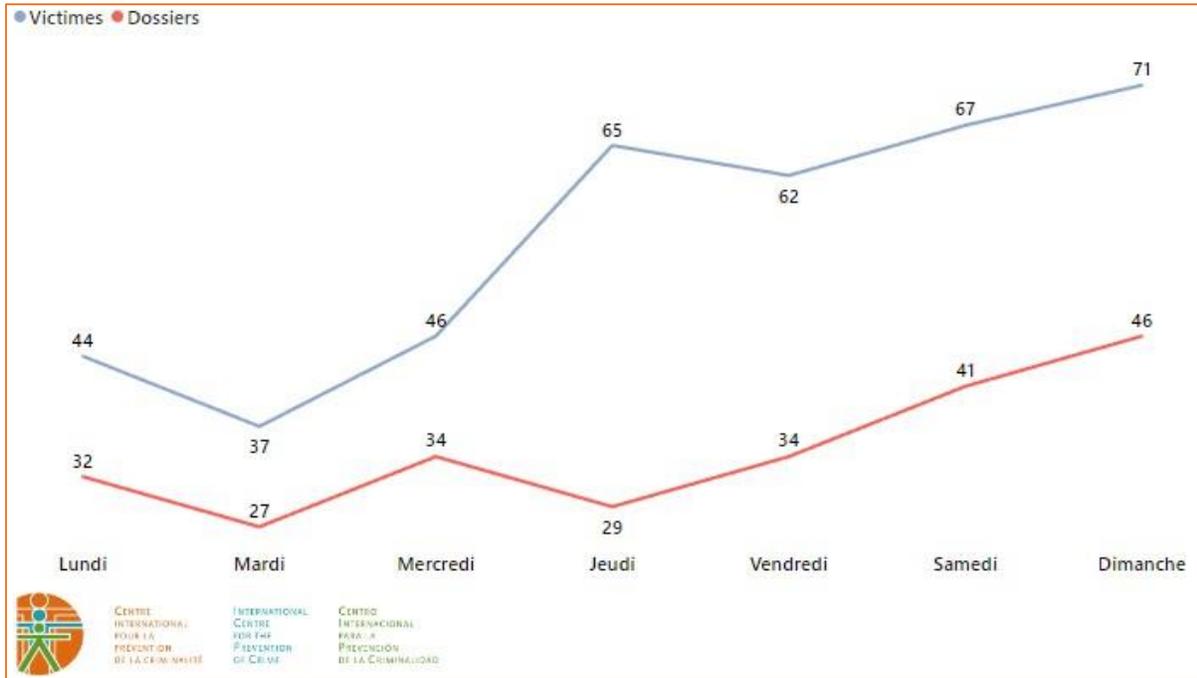


Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

1. Les actes criminels par arme à feu sont en forte augmentation les fins de semaine

La fin de semaine est la période la plus à risque de victimisation par rapport aux autres jours de la semaine. En additionnant les données de tous les lieux connus, quels que soient le sexe et l'âge des victimes, nous observons une augmentation constante du nombre de dossiers et de victimes entre le jeudi (65 victimes) et le dimanche (71 victimes) (graphique n° 26). Les jours qui présentent le moins de risques sont les lundis (44 victimes), les mardis (37 victimes) et les mercredis (46 victimes).

Graphique n° 26 : Nombre de victimes des événements impliquant une arme à feu pendant la semaine, à Montréal, 2019 et 2020.



Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2, données traitées par le CIPC.

DISCUSSION : LE CONTEXTE DESCRIPTIF DES ACTES DE VIOLENCE PAR ARME À FEU

Les paragraphes suivants tentent de fournir un portrait descriptif des facteurs qui se chevauchent et qui forment le contexte de la violence armée à Montréal particulièrement en tenant compte de la pandémie de COVID-19.

Les pertes d'emploi pendant la pandémie et l'augmentation des crimes par arme à feu

Dans le monde entier, l'impact social et économique de la pandémie et des mesures connexes a été sans précédent. Parmi les conséquences de cette crise historique, une augmentation de la violence armée a été constatée. Une étude récente sur l'analyse de données collectées au cours des cinq premiers mois de la pandémie a montré une forte corrélation entre les taux de chômage dans les villes et l'augmentation de la violence et des homicides par arme à feu (Schleimer et coll., 2022). Ces chercheurs ont pu mettre au jour un lien entre les données sur le chômage et la criminalité dans 16 villes américaines de janvier 2018 à juillet 2020. Les résultats ont montré que les fortes augmentations du chômage au cours de cette période étaient associées à une augmentation de la violence par arme à feu et des homicides. De fait, il n'y a pas eu d'augmentation des autres infractions autres que les armes à feu comprises dans l'étude : voies de fait graves, cambriolage, vol, vol de véhicule à moteur et vol qualifié.

Cette corrélation entre la détérioration des conditions de vie et l'augmentation subséquente de la violence par arme à feu peut également être constatée dans le contexte montréalais : de février à avril 2020, le taux de chômage de la région métropolitaine est passé de 4,8 % à 18,2 %, tandis qu'au plus fort de la crise de 2008, le taux de chômage de la ville avait atteint les 10,2 % en 2008-2009 (Statistique Canada, 2020). Le mois d'avril 2020 a ainsi connu le taux de chômage le plus élevé pour le Québec depuis la publication des données en 1976 et a connu le taux le plus élevé de toutes les provinces (Statistique Canada, 2020).

En termes de perte d'emploi, la pandémie a entraîné des répercussions de façon disproportionnée chez les jeunes au Canada. En effet, les jeunes (entre 15 et 24 ans) sont plus susceptibles d'occuper des emplois plus précaires dans des industries durement touchées par les mesures sanitaires implantées comme les services d'hébergement et de restauration (Statistiques Canada, 2020). Au Québec, les jeunes de 15 à 24 ans ont connu une baisse de près de 25 % de leur volume d'emploi, soit de 132 300 emplois. En comparaison, les 25 à 54 ans et les 55 ans ont constaté une réduction de 7,5 % et de 11,2 %, respectivement (Institut de la Statistique du Québec, 2020). Il est important de reconnaître cette perte d'emploi ressentie par les jeunes sur le plan de la recherche scientifique globale, qui révèle que les conditions économiques comme la pauvreté et le chômage sont de puissants déterminants des crimes violents.

Les réseaux sociaux : un vecteur de violence armée, exacerbé par la pandémie

Au cours des dernières années, la transmission et la propagation de la violence armée sont passées d'une interaction en personne à une interaction virtuelle, exacerbée par l'utilisation généralisée des réseaux sociaux et des médias. Cette escalade crée une « rue numérique » de violence et d'agressivité accrues (Liggett & Ueberall, 2016; CIPC, 2022; Patton et coll., 2018). En effet, le niveau d'agressivité et de menace s'intensifie sur les médias sociaux en raison du partage intégré de fonctionnalités et conduit à de réelles représailles par les groupes rivaux. Le partage de contenu violent crée alors un effet d'entraînement des

traumatismes occasionnés aux personnes et aux communautés indirectement touchées par la violence (Patton et coll., 2018).

Depuis le début de la pandémie, les experts en armes à feu ont constaté une intensification des conflits sur Snapchat et Instagram à Montréal et les rapports armés sur ces réseaux ont de plus en plus dépassé la capacité du SPVM à répondre à chaque signalement (Ferah et coll., 2021; Perron, 2021). Selon ces mêmes experts, cette intensification est liée à une augmentation des fusillades de rue liées à la perte de territoire à la suite du confinement obligatoire : « Votre territoire dans la rue, vous ne pouviez pas l'occuper [à cause du couvre-feu], c'était un moyen de compenser » était l'explication fournie au tribunal par un enquêteur en septembre 2021 dans le cas d'un jeune membre de gang mis en cause dans une tentative de meurtre par arme à feu (Ferah et coll., 2021). Ces batailles de vengeance et de territoire compliquées par la pandémie sont commises à côté d'actes qui viennent comme un besoin de les prouver et de « vous respecter pour devenir un steppa », du terme anglais *stepper*, qui veut dire grimpeur, c'est-à-dire un criminel qui a gravi les échelons en tirant sur des membres de gangs rivaux pour « marquer des points » (Ferah et coll., 2021). Le phénomène de « notation », ou notation, qui consiste en un « tableau de bord » attribuant différents points pour cibler différentes parties du corps d'une personne (voir CIPC, 2022a, p. 21), est également promulgué par l'entremise de réseaux de médias sociaux comme Instagram et Snapchat (CIPC, 2022a; Christodoulou, 2019). Au cours de la dernière année, 4 adolescents ont été tués, le cas le plus connu étant celui de Thomas Trudel qui était lié à un « score » aléatoire (Renaud, 2022). Parallèlement, un expert en armes à feu résume la culture des armes à feu sur les médias sociaux à Montréal comme une « banalisation et une glorification » complètes de la possession d'armes à feu dans le cadre de laquelle les gangs « ne se cachent plus » pour dire qu'ils ont des armes à feu en leur possession (Perron, 2021; Ferah et coll., 2021).

L'augmentation du nombre de propriétaires d'armes à feu : un enjeu majeur aux États-Unis qui a des répercussions au Canada

L'augmentation des armes à feu en circulation dans une communauté entraîne la recrudescence de la violence (Lopez, 2021). L'honorable Marco Mendicino, ministre de la Sécurité publique, a récemment constaté qu'au cours de la dernière décennie, en moyenne 45 000 à 55 000 armes de poing étaient enregistrées chaque année au Canada et a ajouté que « ce n'est pas un hasard si [les enregistrements d'armes de poing] ont augmenté, car nous constatons que les armes de poing sont devenues le premier type d'armes utilisées pour commettre des homicides partout au pays » (Lofaro, 2022). Aux États-Unis, on estime que 4,3 millions d'armes à feu ont été vendues au cours des cinq premiers mois de la pandémie (Schleimer et coll., 2021). Selon l'Association canadienne des armes et munitions sportives, l'anxiété découlant des problèmes d'approvisionnement attribuables à la pandémie, conjuguée aux craintes d'une législation plus restrictive, a contribué à l'augmentation des ventes d'armes à feu et de munitions au Canada (Perkel, 2020). Par conséquent, les principaux marchands d'armes à feu au Canada ont connu une augmentation de leurs ventes, certains de l'ordre de 30 % de plus en mars 2020 par rapport à la même période en 2019 (Thompson, 2020).

L'augmentation du nombre de propriétaires d'armes à feu ne peut être abordée sans parler de la circulation des « armes fantômes » ou des armes à feu imprimées en 3D. Les organismes d'application de la loi au Canada et aux États-Unis sont d'avis que l'augmentation du nombre d'armes à feu imprimées en 3D est l'une des plus grandes sources de préoccupation. Les technologies actuelles permettent en effet de fabriquer très rapidement et de manière très efficace des armes à feu peu coûteuses (Keenan, 2022). De plus, il est facile de se procurer sur Internet un logiciel d'impression 3D, ainsi que des trousseaux contenant la chambre et le déclencheur pour une fabrication artisanale qui ne nécessite ni outils

complexes ni compétences préalables pour la production et l'assemblage de modèles de style Glock (Wintemute, 2021). Le nombre de saisies d'armes fantômes dans les villes canadiennes est en hausse (Thompson, 2022). La ville de Montréal constate une circulation de plus en plus inquiétante d'armes fantômes au sein des organisations criminelles (Sandreschi, 2022). Les armes à feu utilisées dans les récents meurtres commis sur l'île de Montréal sont une indication de l'augmentation du nombre d'armes à feu imprimées en 3D, et le nouveau règlement fédéral adopté en mai 2022 ne comprend aucune modification pour cibler les armes à feu artisanales (Leduc, 2022).

En 2020, environ 85 % des armes de poing saisies par la police de Toronto provenaient des États-Unis¹ (Scherer et Paperny, 2022). La contrebande à la poreuse frontière canadienne peut être l'un des facteurs qui contribue au passage d'armes dans des cachettes ou dans les compartiments secrets de véhicules privés, de camions de transport, d'avions, de hors-bords ou de motoneiges par le fleuve Saint-Laurent, sans mentionner l'utilisation récente de drones (Lau, 2022; Howorun, 2021; Cecco, 2022). De plus, un important trafic illégal destiné au Québec se produit dans certaines régions comme la réserve mohawk d'Akwesasne (Lau, 2022). Les organismes d'application de la loi estiment que le territoire mohawk d'Akwesasne est un point de transit illégal pour de nombreux produits en raison de l'emplacement géographique de la réserve, qui enjambe le fleuve Saint-Laurent et chevauche la frontière entre les provinces de l'Ontario et du Québec ainsi que la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis (Sécurité publique Canada, 2020)². Les nouveaux Fonds alloués au Québec (annoncé en août 2022) pour bâtir des communautés plus sécuritaires (FBCS) permettront au gouvernement du Canada de continuer à travailler directement avec la communauté d'Akwesasne pour combattre ce trafic illégal (Sécurité publique Canada, 2022).

La pandémie semble avoir entraîné l'augmentation du nombre d'armes à feu en circulation à Montréal. D'après le *Journal de Montréal*, plus de 2 000 armes à feu circulaient illégalement à Montréal au début de l'année 2022 (Sandreschi, 2022). Ces estimations s'inscrivent dans la foulée d'un nombre record de saisies d'armes à feu illégales à la frontière au cours des dernières années, le nombre de saisies ayant doublé de 2020 à 2021, selon Sécurité publique Canada (Hall, 2022). Ce trafic se déroule souvent de la manière suivante : des armes sont d'abord achetées auprès de vendeurs américains, notamment dans des États comme la Pennsylvanie où ni licence ni permis ne sont exigés pour se procurer une arme. L'importation des armes est négociée par l'entremise de chefs du crime organisé, qui les vendent ensuite à des gangs de rue et à des jeunes (Sandreschi, 2022). Les marges bénéficiaires liées au trafic d'armes à feu sont élevées. En effet, une arme de poing achetée pour quelques centaines de dollars lors d'une exposition d'armes à feu aux États-Unis peut être revendue plusieurs milliers de dollars au Canada (Hall, 2022).

Les violences armées dans les groupes de jeunes criminels

Après avoir mené une suite d'entrevues auprès d'adultes et de jeunes dans les services correctionnels, l'Université Simon Frasier a publié en 2000 une étude sur les liens entre le crime organisé et les bandes de jeunes. Cette étude révèle que les groupes du crime organisé, composés principalement d'adultes,

¹ Le Programme d'application de la loi sur l'analyse et le traçage des armes à feu (FATE) de la police de l'Ontario est un programme spécial de traçage qui « vise à identifier la source de toutes les armes à feu utilisées à des fins criminelles » et qui est cité comme le seul programme du genre au Canada (Scherer et Paperny, 2022). Selon le programme FATE, 70 % des armes à feu (tous types confondus) utilisées pour commettre des crimes en Ontario provenaient des États-Unis (ibid, 2022).

² Le Mohawk Police Service of Akwesasne recevra 6,2 millions de dollars du gouvernement du Québec au cours des 5 prochaines années pour atténuer la contrebande d'armes à feu dans la communauté (Robidas, 2022).

utiliseraient des bandes de jeunes pour accomplir certaines activités particulières, notamment pour commettre des actes contraires à la loi comme la distribution de marchandises illicites, l'atteinte de cibles prédéterminées, l'introduction par effraction, l'agression à coup de couteau, les passages à tabac et les fusillades pour éliminer des membres d'organisations rivales (Gordon, 2000, cité dans Richter-White, 2002, p. 91). Les voies de fait armées ou l'infliction de lésions corporelles impliquant des jeunes de Montréal confirment l'importance de documenter le rôle que les jeunes recrues jouent au sein des organisations criminelles.

La violence faite aux femmes : un problème encore sous-documenté

Pour les ménages canadiens, la présence d'une arme à feu à domicile est le facteur de risque le plus élevé de décès attribuable à des actes de violence entre partenaires intimes³ (Fondation canadienne des femmes, 2018). Selon le Centre canadien de justice et la sécurité des collectivités, « les femmes subissent de façon disproportionnée les formes les plus graves de violence entre partenaires intimes, comme le fait d'être étranglées, agressées ou menacées avec une arme, ou d'être agressées sexuellement » (2021a). En 2019, 107 000 victimes de violence entre partenaires intimes ont été déclarées aux services de police au Canada. Dans 660 de ces actes de violence, la présence d'une arme à feu a été constatée et presque toutes ces victimes étaient des femmes (Sécurité publique Canada, 2021). Au cours de la dernière année, les actes de violence intrafamiliale ont augmenté de 30 % dans l'ensemble du pays (Centre canadien de psychologie intégrative et de soins de santé, 2022), une augmentation qui découle directement des répercussions du confinement obligatoire lors de la pandémie.

La violence entre partenaires intimes aggravée par le confinement lié à la COVID

La violence conjugale au Québec a augmenté et le nombre de femmes assassinées par leur partenaire intime a connu un pic en 2021. Certains de ces meurtres ont été commis par arme à feu. Selon les données récentes, il y a une corrélation entre l'augmentation du nombre de femmes assassinées et les effets de la pandémie sur la violence conjugale. L'Université de Sherbrooke a examiné les conditions de confinement dans les cas de violence intrafamiliale attribuables à la pandémie. Les résultats de cette étude démontrent qu'au Québec, plus d'une femme sur six a déclaré avoir subi de la violence verbale et physique à la fin de l'année 2021. Les résultats ont également révélé que les actes de violence commis par le partenaire ont culminé lorsque les taux d'infection atteignaient des sommets et lorsque des mesures strictes de confinement étaient imposées par le gouvernement (en février et en octobre 2021). Plus précisément, Montréal compte le pourcentage le plus élevé d'actes de violence conjugale en octobre 2021, avec 22,5 % des répondants ayant déclaré avoir souffert d'actes de cette nature (Généreux et coll., 2022, cité dans Université de Sherbrooke, 2022b).

Selon la docteure Mélissa Généreux qui a piloté cette étude, plusieurs milliers de femmes pourraient se retrouver actuellement en danger en raison du manque de logements abordables. Par ailleurs, le lien entre les résultats de l'étude au Québec et l'augmentation draconienne des féminicides dans la province est, selon elle, une preuve que l'on doit s'attendre à voir surgir la « pointe de l'immense iceberg de la violence conjugale » qui se traduira par l'augmentation du nombre d'actes de violence conjugale au cours des années à venir (Généreux et coll., 2022, cité dans Université de Sherbrooke, 2022b). Cette constatation

³ Également connue sous le nom de violence conjugale ou intrafamiliale, la violence entre partenaires intimes est une forme courante de violence fondée sur le sexe qui touche des personnes de « tous genres, tous âges et tous milieux socioéconomiques, raciaux, éducatifs, ethniques, religieux et culturels » (Gouvernement du Canada, 2022).

est lourde de conséquences dans le contexte actuel de crise du logement à Montréal (Communauté métropolitaine de Montréal, 2022)⁴.

Les affaires criminelles concernant les violences par arme à feu dans un contexte conjugal ont été peu nombreux entre 2015 et 2020. Toutefois, nous ajoutons ce volet à notre analyse en raison des données limitées dont nous disposons concernant les actes de violence conjugale et leur signalement. Pour une multitude de raisons, certaines victimes peuvent être réticentes à l'idée de dénoncer la violence qu'elles subissent de la part de leur partenaire intime, notamment la honte, les menaces, les enjeux de garde des enfants, la peur d'empirer la situation⁵ (Boethius & Åkerström, 2020). Comme nous l'avons souligné dans le *Rapport sur la criminalité de 2021*, nous présumons que les données des services de police en matière de violence conjugale ne dressent pas un portrait exhaustif de la situation (p. 49). C'est pourquoi nous avons choisi d'ajouter les études locales et récentes à ce volet, en gardant à l'esprit que ces obstacles pourraient avoir une incidence sur les données réelles. En faisant ressortir la possible augmentation de la violence intrafamiliale à l'avenir, en particulier des actes de violence par arme à feu, nous espérons aider les décideurs municipaux à mettre en place des mesures de prévention et de meilleures pratiques.

⁴ Les facteurs individuels de risque liés au risque de violence conjugale mis en lumière dans l'étude comprennent le fait de vivre avec un enfant de moins de 12 ans, les faibles revenus, le chômage ou le manque de soutien social (Université de Sherbrooke, 2022), ce qui confirme que la dépendance économique est un facteur de risque de violence armée.

⁵ Parmi les autres facteurs qui font obstacle au signalement par les victimes de violence intrafamiliale, il y a l'isolement géographique, social ou culturel, le manque de services adaptés à la culture de la victime et les croyances (Centre canadien de la statistique juridique, 2021b). Les femmes qui se heurtent à des barrières linguistiques, qui sont mal informées sur les ressources communautaires à leur disposition ou qui manquent d'indépendance sur le plan économique seront moins prédisposées à signaler les actes de violence conjugale aux autorités (Bhuyan et coll., 2014). Le racisme systémique au sein des services ou de certains systèmes a également été documenté comme un obstacle au signalement de la violence intrafamiliale : des études canadiennes ont démontré une corrélation entre les femmes racialisées qui signalent un acte de violence et une diminution systématique de la sentence imposée à leur agresseur, ce qui véhicule le sentiment que leur situation est moins prise au sérieux par le système judiciaire (Sheehy, 2012, cité dans Ruparelia, 2012). Dans certaines situations, les femmes autochtones ont même fait état d'une relation dangereuse avec les services de police ou ont soulevé l'hypothèse que le fait de déclarer un acte de violence aux autorités n'apporterait aucune solution (Hayes et coll., 2022).

RÉSUMÉ DES FAITS SAILLANTS

1. Entre 2015 et 2020, la « décharge d'une arme à feu » avec intention représentait le plus grand nombre de cas absolus impliquant une arme à feu tant sur le plan des auteurs que des victimes.
2. Au cours de la période de 2015 à 2020, le nombre de victimes d'actes criminels par arme à feu a été élevé en 2020, soit un acte criminel sur cinq commis par arme à feu (20,45 %).
3. La majorité des victimes dont l'âge est connu ont 26 ans et plus, mais les données révèlent qu'en ce qui concerne les actes criminels pour lesquels l'âge est connu, les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par les affaires basées sur la violence armée comparativement à leur représentation dans la population de la région métropolitaine.
4. Depuis 2017, les affaires enregistrées par la police dans lesquelles une personne a été victime d'un acte de violence par arme de poing ont augmenté, tandis que les affaires impliquant d'autres armes similaires à une arme à feu ont diminué.
5. En ce qui concerne les actes criminels pour lesquels l'âge est connu, la plupart des infractions enregistrées sont commises par des auteurs présumés de 26 ans et plus.
6. En ce qui concerne les actes criminels pour lesquels l'âge est connu, les 18 à 25 ans et les 26 ans et plus sont tout aussi susceptibles d'être mis en cause dans un acte criminel par arme à feu dans lequel le crime organisé est réellement ou présumément impliqué, autant pour les auteurs présumés que pour les victimes.
7. La majorité des victimes ne connaissent pas leur agresseur ou n'ont pas été en mesure de l'identifier au moment de l'agression.
8. Les incidents impliquant une arme à feu sont largement concentrés dans le nord de la ville et le centre-ville de Montréal. Plus précisément, les arrondissements de Montréal-Nord et de Villeray-Saint-Michel Parc-Extension comptent le plus grand nombre absolu de victimes d'armes à feu, sans égard à la densité du quartier.
9. Les données démontrent une corrélation entre l'emplacement géographique des incidents criminels impliquant une arme à feu et les incidents liés aux drogues et autres substances.
10. 71 % des cas par arme à feu faisant de jeunes victimes (de 13 à 17 ans) se produisent dans des espaces publics ouverts.
11. Les actes criminels par arme à feu touchent en grande majorité les garçons. Les hommes sont les plus exposés à la violence armée dans la rue, mais les foyers demeurent un espace de vie vulnérable.
12. 43 % des femmes victimes de violence armée se trouvaient dans un espace de vie privé au moment de l'incident et une victime sur quatre avait moins de 25 ans.
13. Les actes criminels par arme à feu sont en forte augmentation pendant les fins de semaine.

RECOMMANDATIONS

Les mesures prises pour lutter contre la violence armée devraient, en priorité, se présenter sous forme de politiques et de programmes globaux fondés sur les preuves recueillies, et chercher à promouvoir l'engagement collaboratif des parties prenantes de la communauté. Ces mesures doivent prendre en considération l'expertise et les connaissances des travailleurs de rue et des groupes communautaires, car ces personnes sont devenues les véritables experts dans la compréhension des nuances, des facteurs de risque et des moyens de protection qui contribueront à la réduction de la violence armée dans les communautés. Le financement à long terme de ces travailleurs de rue et des programmes communautaires destinés aux jeunes et aux adultes devrait être une priorité pour assurer la continuité et la qualité des services. Enfin, les études systématiques des enjeux de violence armée démontrent que les problèmes économiques et sociaux structurels tels que la pauvreté, le chômage et les normes sociétales qui soutiennent la violence font partie des causes sous-jacentes de la violence armée (PNUD, 2010). Il convient de tout mettre en œuvre pour mieux comprendre ces corrélations.

Nous avons présenté ci-après plusieurs approches de prévention et de réduction de la violence armée à utiliser comme pistes de solution aux faits saillants énoncés ci-dessus. Ces approches sont divisées en deux groupes : les approches directes axées sur la mise en œuvre de politiques et les approches indirectes axées sur les facteurs de risque susceptibles d'entraîner une réduction globale des actes de violence armée. Les catégories proposées sont inspirées de celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui ont prouvé qu'elles peuvent entraîner une réduction des actes de violence armée dans les pays à revenu élevé (PNUD, 2010). Des programmes spécifiques, dont bon nombre ont été mis à place à Montréal, sont compris dans cette liste, qui n'est pas exhaustive. Pour une description plus détaillée des meilleures pratiques en matière de prévention de la violence, voir Pilon, C. et coll. *Revue de littérature et de pratiques pour la prévention des violences armées*, CIPC 2022.

APPROCHES DIRECTES		
Mise en œuvre de politiques		
Mesures par la législation et la réglementation		
Objectifs	Mesures générales et exemples de bonnes pratiques	Public cible
Renforcer les contrôles des armes à feu; réduire l'accès aux armes.	Interdiction de certains types d'armes à feu; limitation du nombre d'armes à feu pouvant être achetées; exigences en matière d'entreposage sécuritaire.	La communauté
Stratégies à l'échelle de la ville		
Amélioration de la qualité du maintien des soins et des services.	Soutien du gouvernement offert aux groupes communautaires chargés d'apporter un soutien psychosocial, aux groupes de soutien par les pairs, etc.	La communauté
Accorder priorité à la compréhension des déclencheurs de violence qui comprennent les facteurs structurels et socioéconomiques pour éliminer les sources profondes de la criminalité liée aux armes à feu.	Cibler les problèmes de pauvreté, de chômage et d'inégalités par l'entremise du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires (FBCS) .	La communauté

Adopter une approche intégrée et multisectorielle de la prévention de la violence armée.	Promouvoir la collaboration entre les intervenants de la communauté pour qu'ils travaillent de concert à la recherche de solutions visant à lutter contre la violence armée. Action concertée Prévention de la violence armée dans la région métropolitaine (Living Lab).	Parties prenantes dans la communauté.
Programmes communautaires complets		
Objectifs	Action générale et exemple de bonnes pratiques	Public cible
Réparer les dommages causés aux personnes et à la communauté; proposer d'autres solutions plutôt que la prison; cibler les cas de récidive.	Adopter une approche centrée sur la victime et promouvoir la réconciliation et la guérison de la communauté par le dialogue entre les victimes et les auteurs des infractions par l'adoption de principes de justice réparatrice. Équijustice et Trajet . Programme de mesures de rechange général pour adultes – Ministère de la Justice (gouv.qc.ca).	Jeunes adultes Adultes
Lutte contre la violence des gangs de rue grâce à une intervention de stratégie multiple axée sur la communauté; réduction des crimes violents, particulièrement des homicides.	Actions de proximité dans les hôpitaux et dans la rue, formation professionnelle et soutien communautaire. Collaboration entre les organismes communautaires travaillant auprès des jeunes et les organismes de justice pénale pour trouver un équilibre entre la surveillance intensive et le soutien thérapeutique complet. Philadelphia Youth Violence Reduction Partnership (PYVRP). Prevention Intervention Toronto (PIT).	Jeunes d'âge scolaire; parents et soignants. Personnes impliquées dans des gangs de rue ou risquant de l'être; jeunes (de 12 à 17) et jeunes adultes (de 18 à 24 ans).
APPROCHES INDIRECTES		
Cibler les facteurs de risque susceptibles d'entraîner une réduction globale des actes de violence armée		
Programmes d'éducation parentale		
Objectifs	Action générale et exemple de bonnes pratiques	Public cible
Renforcement des liens parents-enfants pour une meilleure compréhension des jeunes par leurs parents; maintien de relations familiales positives.	Services de soutien et de conseils selon les besoins particuliers du jeune et de sa famille. Programme Triple P (Pratiques parentales positives). Programme thérapie multisystémique (PTM).	Parents d'adolescent.es. Jeunes à risque d'avoir des comportements violents et de

		consommer de l'alcool ou des drogues; Familles de ces jeunes.
Compétences de vie et développement social		
Objectifs	Action générale et exemple de bonnes pratiques	Public cible
<p>Renforcer l'estime et l'affirmation de soi; perfectionner les compétences interpersonnelles; renforcer le soutien par les pairs.</p> <p>L'amélioration de la maîtrise de la colère.</p>	<p>Améliorer le contrôle de soi et des émotions chez les enfants et chez les parents en offrant des séances de groupes.</p> <p>Stop, N'agis pas, Analyse et Planifie.</p> <p>Prévention de l'intimidation chez les jeunes victimes en intervention des éducatrices spécialisées et un programme cognitivocomportemental.</p> <p>Aggression Replacement Training (ART).</p> <p>Programme Toujours plus haut – Québec.</p> <p>Collaboration avec le personnel de l'école, les parents et les jeunes à l'établissement d'objectifs et à la définition d'interventions stratégiques qui aident les jeunes à réussir dans le milieu scolaire.</p> <p>Wrap Around project.</p>	<p>Jeunes démêlés avec la justice ou avec des difficultés à gérer leurs émotions; parents.</p> <p>Programmes spécialisés pour les garçons entre 6 et 11 ans, pour les filles de 6 à 11 ans et pour les jeunes de 12 à 17 ans.</p>
Conception environnementale et urbaine		
Objectifs	Action générale et exemple de bonnes pratiques	Public cible
<p>Promouvoir les principes de prévention de la criminalité par la conception environnementale (CPTED) dans l'aménagement paysager et la conception des villes afin de renforcer le sentiment de sécurité et de réduire les possibilités de violence.</p>	<p>Réparation des bâtiments abandonnés et des terrains vacants; nettoyage et entretien des espaces verts du quartier; entretien des logements du quartier.</p> <p>Promouvoir le développement durable et un cadre de vie accueillant axé sur le verdissement, l'agriculture urbaine, l'éducation à l'environnement et l'implication citoyenne Projet harmonie.</p>	<p>Public; membres de la communauté.</p>

Services communautaires de santé mentale

Objectifs	Action générale et exemple de bonnes pratiques	Public cible
Aborder des enjeux de société pour une meilleure santé physique et mentale; atténuer les problèmes de dépression et d'anxiété.	Ateliers d'art social auprès de différentes clientèles dites vulnérables en communauté, dans des écoles primaires, secondaires et services de garde; Prima Danse .	Jeunes, adolescentes; la communauté.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des lieux compris dans chacun des milieux de vie

La méthodologie qui sous-tend la catégorisation d'une approche par espace de vie s'inspire des catégories de lieux du Programme DUC, dans lequel un document interne du SPVM partagé avec le CIPC présente une liste des catégories par lieu. Cette liste, ainsi que le passage en revue de la littérature sur les niveaux de gravité des espaces fréquentés par les jeunes dans un contexte de criminalité, a aidé le CIPC à formuler les cinq milieux de vie suivants.

Liste des lieux compris selon l'espace de vie	
Espaces publics intérieurs (fermés)	<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles commerciaux ou abritant une société, industries, entrepôts, édifices à étages, bureau de douanes, endroits commerciaux corporatifs et non commerciaux corporatifs. • Commerces de détail et de service (restaurants, pharmacies, dépanneurs, garages et stations-service, concessionnaires automobiles, centres commerciaux, boîtes de nuit, bijouteries, boutiques, brocantes, centre d'inspection des véhicules, magasins, marchés d'alimentation, épiceries). • Lieux publics (établissements publics, hôpitaux, cliniques, CLSC, centres de jour, arénes, lieux de culte, aéroports, cours de justice, centres communautaires, édifices du gouvernement, banques, établissements institutionnels à vocation religieuse, établissements publics (bibliothèques, centres d'accueil, hôtels de ville, musées, cliniques vétérinaires, stationnements, universités, cégeps, marinas). • Établissements correctionnels (prisons, foyers et maisons de transition). • Refuge pour itinérants et foyers (pour sans-abri).
Espaces publics extérieurs (ouverts)	<ul style="list-style-type: none"> • Voies publiques, rues et routes, autoroutes, pistes cyclables, tunnels pour piétons, passages, espaces pour piétons, vélos, motoneiges, véhicules tout terrain. • Transport en commun (métro, véhicules, installations de transport public, autobus, aribus, trains). • Parcs, plans d'eau. • Chantiers de construction (construction sur propriété, chantier de construction).
Milieus scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles (activités surveillées et non surveillées).
Espaces privés	<ul style="list-style-type: none"> • Résidences (unité d'habitation, maisons unifamiliales), camps, chalets, roulettes, maisons de retraite, garages contigus, isolés, remises (et remises d'appartement) ainsi que toutes les catégories dont le premier mot commence par résidence à l'exception de résidence commerciale.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Marché public, territoire du SPVM, voie ferrée, cabine téléphonique, fourrière et port de Montréal, postes de police, véhicules routiers ou remorques (lors de vols dans un véhicule), propriétés privées, inconnus.

Annexe 2 : Population, superficie, et densité des arrondissements de Montréal, 2016

	Population en 2016	Superficie (en km ²)	Densité
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	1 942 044	499,1	3 891,2
Ville de Montréal	1 704 694	365,2	4 668,3
Ahuntsic-Cartierville	134 245	24,2	5 556,5
Anjou	42 796	13,7	3 128,4
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	166 520	21,4	7 766,8
Lachine	44 489	17,7	2 510,7
LaSalle	76 853	16,3	4 723,6
Le Plateau-Mont-Royal	104 000	8,1	12 792,1
Le Sud-Ouest	78 151	15,7	4 984,1
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	18 413	23,6	780,2
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	136 024	25,4	5 353,2
Montréal-Nord	84 234	11,1	7 623,0
Outremont	23 954	3,9	6 221,8
Pierrefonds-Roxboro	69 297	27,1	2 560,9
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	106 743	42,3	2 524,7
Rosemont-La Petite-Patrie	139 590	15,9	8 806,9
Saint-Laurent	98 828	42,8	2 310,7
Saint-Léonard	78 305	13,5	5 804,7
Verdun	69 229	9,7	7 126,0
Ville-Marie	89 170	16,5	5 397,7
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	143 853	16,5	8 723,7
Autres villes	237 350	133,9	1 772,2
Baie-D'Urfé	3,823	6,0	635,8
Beaconsfield	19 324	11,0	1 759,9
Côte-Saint-Luc	32 448	6,9	4 675,5
Dollard-Des Ormeaux	48 899	15,2	3 223,4
Dorval	18 980	20,9	910,3
Hampstead	6 973	1,8	3 904,3
Kirkland	20 151	9,6	2 093,8
L'Île-Dorval	5	0,2	26,1
Montréal-Est	3 850	12,5	309,0
Montréal-Ouest	5 050	1,4	3 596,9
Mont-Royal	20 276	7,6	2 652,2
Pointe-Claire	31 380	18,8	1 665,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	4 958	10,6	470,0
Senneville	921	7,5	123,3
Westmount	20 312	4,0	5 055,3

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

Annexe 3 : Fiche d'information sur les limites pour l'interprétation des données policières

Limites et éléments à prendre en considération dans l'interprétation des données statistiques. Comme mentionné précédemment, les données du Programme DUC proviennent des affaires policières enregistrées et déclarées par les services de police canadiens. Les données utilisées dans le présent rapport proviennent des corps de police québécois en action sur le territoire montréalais. Ces données ont fait l'objet de plusieurs vérifications avant d'être reconnues comme des statistiques actualisées et disponibles à des fins de recherche et d'analyse. Les données présentées dans le présent rapport sont finalisées pour les années 2015 à 2019. Les données pour l'année 2020 sont provisoires et seront actualisées en 2022. Plusieurs enjeux sont à considérer afin d'interpréter les données policières adéquatement et avec prudence.

Premièrement, chaque affaire criminelle transmise par un service de police peut comprendre l'enregistrement de quatre codes d'événements distincts. Toutefois, seule l'**infraction la plus grave** est comptabilisée dans le total des données statistiques. Il s'agit généralement de l'infraction assortie de la peine maximale la plus longue en vertu du Code criminel (Statistique Canada, 2021b). Par exemple, dans une situation impliquant à la fois une violation de domicile, des voies de fait, des menaces avec une arme et un vol de véhicule, seule l'infraction relative aux voies de fait (infraction considérée la plus grave des quatre délits) sera prise en compte. En outre, si l'affaire concerne plusieurs victimes, un événement sera enregistré pour chacune d'elles. Toutefois, pour les crimes contre la propriété et les vols qualifiés, une seule infraction est comptabilisée par événement, même si l'on dénombre plusieurs plaignants (Ouimet, 2015).

Deuxièmement, il est nécessaire de tenir compte du fait que certaines **données sont incomplètes et parcellaires**. Le MSP précise :

« Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction. Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient signalés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas.

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont beaucoup plus sensibles à l'intensité des efforts de détection consacrés par la police. », [Principales tendances 2020 - Criminalité au Québec \(quebec.ca\)](#), page 8.

Par ailleurs, les données auxquelles nous avons accès ne comportent aucune information nominative. Ainsi, nous nous heurtons à l'impossibilité de traiter les cas de récidive et de victimisation multiple. Enfin, les préoccupations éthiques et autres limites liées à la collecte de données par la police limitent l'analyse intersectionnelle, notamment les divers facteurs relatifs à l'identité d'une personne (origine ethnique, sexe, religion, handicap ou orientation sexuelle) déterminent sa vulnérabilité à la discrimination, l'analyse de la façon dont ces inégalités croisées se chevauchent pour créer et aggraver la discrimination est pertinente pour comprendre la marginalisation de certains groupes (Global partnership for Sustainable Development Data, 2021). Par exemple, l'utilisation du modèle binaire portant sur les victimes de sexe masculin et de sexe féminin rend invisibles les vulnérabilités aux crimes violents vécues par la communauté transgenre (Human Rights Campaign, s.d.).

Troisièmement, nous devons considérer les **modifications législatives et administratives** pouvant avoir une incidence sur les tendances notées. Par exemple, en 2017, Statistique Canada a introduit une nouvelle définition d'une affaire criminelle dite « fondée » sur le Programme DUC. Cette modification intègre une approche plus axée sur les victimes d'actes criminels et comprend les affaires criminelles à l'égard desquelles il n'existe aucune preuve crédible confirmant qu'elles n'ont pas eu lieu. Ces nouvelles normes, entrées en vigueur en 2018, ont une incidence sur le classement des affaires criminelles et sur le nombre d'affaires criminelles déclarées (Statistique Canada, 2018b).

Quatrièmement, nous devons considérer l'influence des **mouvements sociaux** qui ont généralement une incidence sur la déclaration des crimes rapportés aux autorités. Par exemple, la mise en place de campagnes d'information sur les agressions sexuelles peut avoir une incidence sur le volume de plaintes rapportées à la police. En effet, le mouvement de dénonciation *#MoiAussi*, qui a gagné en popularité à l'automne 2017, semble avoir eu une incidence sur le taux de dénonciation des crimes sexuels durant cette période (Statistique Canada, 2018).

Finalement, nous devons considérer le **chiffre noir de la criminalité**. La comparaison entre les statistiques de la criminalité déclarées aux autorités et les données portant sur la victimisation démontre qu'une part importante d'actes criminels ne sont jamais signalés à la police (Gouvernement du Canada, 2021b). Les raisons pour lesquelles une personne victime d'un acte criminel ne le dénonce pas sont multiples. Les motifs les plus souvent cités sont : l'impossibilité d'obtenir un dédommagement, le manque de confiance à l'égard des services de police et de l'appareil judiciaire, la crainte qu'on ne les croie pas et, par conséquent, la peur de faire de nouveau partie des victimes ainsi que la peur des représailles. Par ailleurs, on doit tenir compte du fait qu'une victime est davantage prédisposée à dénoncer un inconnu ou une connaissance qu'un membre de sa famille. Ainsi, lorsque des relations entre victime et auteur présumé sont présentées, il faut tenir compte de ce facteur important.

Malgré tout, les données sur les infractions enregistrées par la police demeurent l'indicateur le plus puissant pour faire le bilan de la criminalité et suivre son évolution sur un territoire donné et par le fait même pour en dégager les principales tendances.

Annexe 4 : Définition des types de relation entre une victime et son assaillant

Types de relations avec la victime	
Inconnu	L'identité de l'auteur présumé est inconnue ou la nature de la relation ne peut être déterminée.
Conjoint ou conjointe	L'auteur présumé est le mari ou la femme de la victime, qu'ils soient mariés ou conjoints de fait.
Conjoint ou conjointe, séparé ou divorcé	Il s'agit de l'ex-conjoint ou de l'ex-conjointe (mariage ou union libre) de la victime qui est séparée ou divorcée au moment du crime.
Parent	L'auteur présumé est le père ou la mère naturelle de la victime ou le tuteur légal ayant la garde de l'enfant (parent adoptif ou famille d'accueil).
Enfant	L'auteur présumé est l'enfant biologique de la victime ou a été confié à la garde légale de cette dernière (comprends les enfants en famille d'accueil ou un enfant adopté).
Autre membre de la famille immédiate	L'auteur présumé est le frère naturel ou la sœur naturelle de la victime, le demi-frère ou la demi-sœur, le frère ou la sœur au sein d'une famille d'accueil, ou la sœur adoptive ou le frère adopté.
Membre de la famille étendue	Toute personne ayant un lien avec la victime, par sang ou mariage (grands-parents, oncle, tante, cousin, beau-frère ou belle-sœur, beau-parent, etc.)
Symbole d'autorité	Personne qui occupe un poste de confiance ou d'autorité envers la victime et qui n'est pas un membre de la famille.
Ami ou amie intime	L'auteur présumé a une relation intime avec la victime.
Ex-ami ou ex-amie intime	L'auteur présumé avait une relation intime avec la victime.
Ami ou amie	L'auteur présumé entretient une relation de longue date ou d'amitié avec la victime.
Relation d'affaires	L'auteur présumé a une relation avec la victime pour laquelle le milieu de travail ou d'affaires est le principal lieu de rencontre. Il peut s'agir de collègue de travail, de patron, d'employé, d'associé, d'employeur, etc.
Relation criminelle	La relation avec la victime est fondée sur des activités illégales.
Connaissance	L'auteur présumé a avec la victime une relation sociale qui n'est ni durable ni intime (personnes connues ou connues de vue).
Étranger	L'auteur présumé n'est nullement connu de la victime, mais a été vu.
Beau-père ou belle-mère	Le conjoint ou la conjointe (y compris le conjoint ou la conjointe de fait) du parent naturel ou adoptif de la victime.
Beau-fils ou belle-fille	L'enfant naturel ou adoptif du conjoint ou de la conjointe (y compris le conjoint ou la conjointe de fait) de la victime.
Autre relation intime	Une personne avec laquelle la victime a eu une relation sexuelle ou personnes éprouvant une attirance sexuelle mutuelle, mais à laquelle aucun des autres types de relation ne s'applique (p. ex, une relation sexuelle sans lendemain).
Voisin ou voisine	Personne qui vit à proximité de la résidence de la victime. L'auteur présumé et la victime se connaissent et se sont rencontrés au moins de temps à autre.
Colocataire	Relation non intime entre deux personnes qui partagent une chambre, un appartement ou une maison.
Subalterne	La victime est une personne qui occupe un poste de confiance ou d'autorité par rapport à l'auteur présumé et qui n'est pas un membre de la famille (inverse de symbole d'autorité défini plus haut).

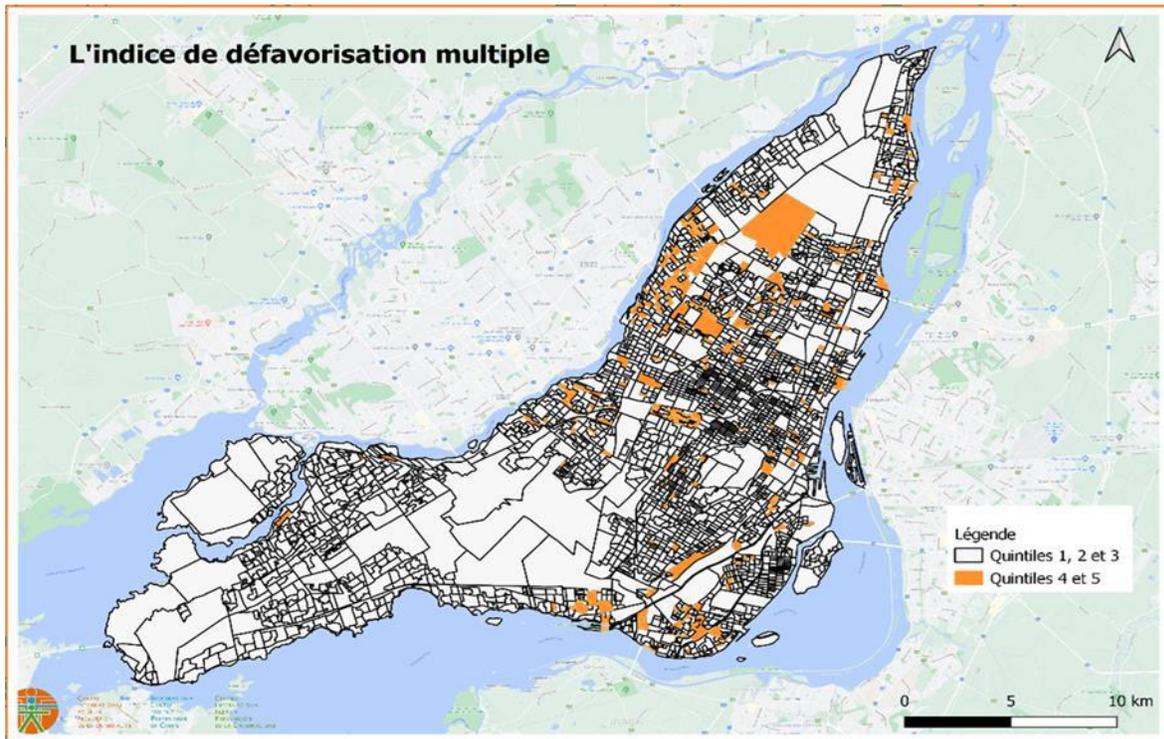
Annexe 5 : Définition des types d'armes à feu

Une arme à feu : « toute arme qui permet de tirer des coups de feu, des balles ou tout autre projectile et qui peut causer la mort d'une personne ou lui infliger des lésions corporelles » selon la définition du Programme DUC (Statistiques Canada, 2022).

Arme de poing : « Toute arme à feu destinée à être tenue et actionnée d'une seule main » (Statistiques Canada, 2022).

Arme similaire à une arme à feu : Toute arme susceptible de projeter un objet par le canon au moyen de poudre, de dioxyde de carbone comprimé, d'air comprimé ou par tout autre moyen. Cette catégorie comprend, par exemple, les pistolets lance-fusées et les fusils à plombs. Selon les données du Programme DUC, cette catégorie comprend également toutes les armes à feu dont les degrés de gravité sont inconnus (Statistique Canada, 2022).

Carte n° 5 : Indice de défavorisation multiple à Montréal (quintiles 4 et 5)



Source : Statistique Canada, Données de 2015 à 2019; données traitées par le CIPC, 2021, p. 12

BIBLIOGRAPHIE

- Armstead, T. L., Wilkins, N., & Nation, M. (2021). *Structural and social determinants of inequities in violence risk: A review of indicators*. *Journal of community psychology*, 49(4), 878 à 906. [En ligne : <https://doi.org/10.1002/jcop.22232>].
- Berkowitz L., LePage A., (1967). *Weapons as aggression-eliciting stimuli*, *J Personal Soc Psychol* 7(2, Part 1):202-227. DOI:10.1037/H0025008
- Bhuyan, R.; Osborne, B., Zahraei, S., & Tarshis, S. (2014). *Unprotected, Unrecognized Canadian Immigration Policy and Violence Against Women, de 2008 à 2013*. Université de Toronto. [En ligne <https://www.migrantmothersproject.com/wp-content/uploads/2012/10/MMP-Policy-Report-Final-Nov-14-2014.pdf>].
- BM, T. Smith R.N., Miller K., Clayton E., Bailey K., Gerrin C., Eversley-Kelso T., Carney D., & MacNew H. (2019). *Community distress predicts youth gun violence*, *Journal of Pediatric Surgery*, DOI: [10.1016/j.jpedsurg.2019.03.021](https://doi.org/10.1016/j.jpedsurg.2019.03.021)
- Boethius, S. & Åkerström, M. (2020). *Revealing hidden realities: disclosing domestic abuse to informal others*, *Nordic Journal of Criminology*, 21:2, 186-202, <https://doi.org/10.1080/2578983X.2020.1787725>.
- Britannica. (s.d). *omertà | Mafia code of honor* | Britannica. [En ligne : <https://www.britannica.com/topic/omerta-Mafia-code-of-honor>].
- Bucerius S. M., Roberts B. W., & Jones D. J. (2021). *The effect of the COVID-19 pandemic on domestic violence and child abuse*, article publié à la suite de la sixième conférence virtuelle du International Law Enforcement & Public Health (LEPH) tenue en mars 2021. *Journal of Community Safety and Well-Being*, 6(2), 75-79. [En ligne : <https://doi.org/10.35502/jcswb.204>].
- Buzawa, E., G. Hotaling, A. Klein, and J. Byrnes. (1999). *Response to Domestic Violence in a Pro-Active Court Setting*, Final report for National Institute of Justice, grant number 95-IJCX-0027. Washington, DC: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, NCJ 181427. [<http://www.ncjrs.gov/App/Publications/abstract.aspx?ID=181427>].
- Cantin, P.M. *Rapport sur la criminalité, agglomération de Montréal*, CIPC, 2022.
- Centre canadien de psychologie intégrative et de soins de santé (2022). *Fact and Stats: Domestic Violence and IPV*. [En ligne : <https://www.cciph.ca/blog/fact-and-stats-domestic-violence-and-interpersonal-violence>].
- Centres de données de recherche (2013). *Programme DUC 2 : Manuel de l'utilisateur*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. https://gsg.uottawa.ca/data/teaching/crm/DUC-CDR-Manuel-de-l-utilisateur-fevrier-2013_rv.pdf
- Cardenas, 2022. *One in four women experience domestic violence before age 50*, McGill Reporter. [En ligne : <https://reporter.mcgill.ca/one-in-four-women-experience-domestic-violence-before-age-50/#:~:text=%E2%80%9Cin%20Quebec%20alone%2C%20we%20witnessed,19%20pandemic%2C%20the%20researchers%20explain>].
- Carter P.M., Cook L.J., Macy M.L., Zonfrillo M.R., Stanley R.M., Chamberlain J.M., Fein J.A., Alpern E.R., & Cunningham R.M. (2017). *Individual and neighborhood characteristics of children seeking emergency department care for firearm injuries within the PECARN Network*, *Academic Emergency Medicine*, 24, 803–813. Doi: 10.1111/acem.13200.
- Carter P.M., Walton M.A., Newton M.F., Clery M., Whiteside L.K., Zimmerman M.A., & Cunningham R.M. (2013). *Firearm possession among adolescents presenting to an urban emergency department for assault*, *Pediatrics*, 132(2), 213–221 DOI: 10.1542/peds.2013-0163.
- Catalano, S. (2007). *Intimate Partner Violence in the United States*, Washington, DC: U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics. [En ligne : <http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/intimate/ipv.htm>].
- Cawley, M. (2013). *The Mara Women: Gender Roles in CentAm Street Gangs*, Insight Crime. [En ligne : <https://insightcrime.org/news/ahttps://globalnews.ca/news/1465004/female-gang-involvement-on-the-rise-saskatoon-police/analysis/centam-street-gangs-reject-rely-on-women-study/>].
- Cecco, L. (2022). *Drone carrying guns into Canada from U.S. intercepted after crashing into tree*, *The Guardian*. [En ligne : <https://www.theguardian.com/world/2022/may/03/drone-us-canada-border-intercepted-bag-guns>].

- Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (2021a). *Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu*, Statistique Canada. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00003-fra.htm>].
- Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (2021b). *Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes appartenant à une minorité visible au Canada, 2018*, Statistique Canada. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00008-fra.htm>].
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) (2022a). *La glorification des armes à feu sur les médias sociaux et pratiques de prévention : un état des lieux*. [En ligne : <https://cipc-icpc.org/en/latest-news/glorification-of-firearms-on-social-media-and-preventive-practices-an-overview/>].
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) (2022b). *Rapport sur la criminalité, agglomération de Montréal*. [En ligne : <https://cipc-icpc.org/nouvelles/le-cipc-publie-le-premier-rapport-sur-la-criminalite-dans-lagglomeration-de-montreal>].
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) (2021). *Rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de Montréal, 2^e édition*. [En ligne : https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-violence-subie-et-commise-chez-les-jeunes_CIPC_2021.pdf].
- Christodoulou, H. (2019). *Knife gangs keeping 'scoreboard' of violence with 50 points for stabbing in the head and 30 in the chest*. The Sun. [En ligne : <https://www.thesun.co.uk/news/9137332/knife-gangs-scoring-system-stabbings/>].
- Clermont-Goulet, J.M. (2021). *17 féminicides en 2021 : les femmes qui ont été assassinées au Québec cette année. 24 heures*. En ligne : <https://www.24heures.ca/2021/09/29/15-feminicides-en-2021-les-femmes-qui-ont-ete-assassinees-au-quebec-cette-annee>.
- Communauté métropolitaine de Montréal (2022). *Crise logement social et abordable*. [En ligne : <https://cmm.qc.ca/grands-enjeux/crise-du-logement-social-et-abordable/>].
- Dong, B., Egger, P. H., & Guo, Y. (2020). *Is Poverty the Mother of Crime? Evidence from Homicide rates in China*. Plos One, 15(5), e0233034. En ligne : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0233034>.
- Donohue, J.J., & Aneja, A. & Kyle D. Weber (2019). *Right-to-Carry Laws and Violent Crime: A Comprehensive Assessment Using Panel Data and a State-Level Synthetic Control Analysis*, Journal of Empirical Legal Studies, vol 16(2), pages 198 à 247. <https://doi.org/10.1111/jels.12219>
- Everytown (2022). *When the shooting stops: the impact of gun violence on survivors in America*. [En ligne : <https://everytownresearch.org/report/the-impact-of-gun-violence-on-survivors-in-america/>].
- Ferah, M., Touzin, C., Perron, L.S. (2021). *Le nouveau Far West*. La Presse. [https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-09-04/gangs-de-rue/le-nouveau-far-west.php].
- Fondation canadienne des femmes (2018). Brief. [En ligne : <https://canadianwomen.org/wp-content/uploads/2018/07/Canadian-Womens-Foundation-Submission-to-SECU-re-Bill-C-71.pdf>].
- Global Partnership for Sustainable Development data. (2021). *Unpacking Intersectional Approaches to Data*. [En ligne : Unpacking Intersectional Approaches to Data (arccgis.com)].[En ligne <https://www.data4sdgs.org/resources/unpacking-intersectional-approaches-data>].
- Goin, D. E., Rudolph, K. E., & Ahern, J. (2018). *Predictors of firearm violence in urban communities: A machine-learning approach*. Health & place, 51, 61 à 67. [En ligne : <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2018.02.013>].
- Gopal, T-N. & Scott, F. (2021). *'Sparks' for Firearm Possession Among Young People in Toronto*. Report. [En ligne : https://www.researchgate.net/publication/354528708_%27Sparks%27_for_Firearm_Possession_Among_Young_People_in_Toronto].

- Grant, J. (2021). *What's driving the recent spike in gun violence around Montreal?*, CBC News. [En ligne : <https://www.npr.org/2022/08/29/1118786281/shootings-during-pandemic-new-normal>].
- Gouvernement du Canada (2022). Fiche d'information : *Violence entre partenaires intimes*. [En ligne : <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/centre-savoir-violence-fondee-sexe/violence-entre-partenaires-intimes.html>].
- Guatemala Human Rights Commission. (s.d.) [En ligne : http://www.ghrc-usa.org/Programs/ForWomensRighttoLive/factsheet_femicide.pdf].
- Hall, C. (2022). *When it comes to stopping gun violence, it's all about the border, critics say*. CBC News. [En ligne : <https://www.cbc.ca/radio/thehouse/government-firearm-restrictions-border-1.6477042>].
- Hayes, M.; Renzetti, E.; Grant, T. (2022). *Many women who suffer from intimate partner violence don't trust the police. Why are they the default response?* The Globe and Mail. [En ligne : <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-intimate-partner-violence-police-response/>].
- Heidinger, L. (2021). *Intimate partner violence: Experiences of Indigenous First Nations, Métis and Inuit women in Canada, 2018*. Juristat. Statistics Canada Catalogue n° 85-002-X. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00007-eng.htm>].
- Howorun, C. (2021). *Run for the border: Guns smuggled from U.S. land on Toronto's streets*. CityNews. [En ligne : <https://toronto.citynews.ca/2021/04/23/gun-chase-smuggled-guns-border-toronto/>].
- Human Rights Campaign (s.d.). *Fatal violence against the transgender and gender non-conforming community in 2021*. [En ligne : <https://www.hrc.org/resources/fatal-violence-against-the-transgender-and-gender-non-conforming-community-in-2021>].
- Institut de la Statistique du Québec. (2020). *Marché du travail et rémunération. Numéro 20*. [En ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-20-aout-2020-marche-du-travail-effet-de-la-covid-19-sur-les-variantions-de-lemploi-dans-les-industries-du-quebec.pdf>].
- Jaffray, B. (2021). *Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes de minorité sexuelle au Canada, 2018*. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00005-fra.htm>].
- Kaste, M. (2022). *Spike in shootings and slayings since the pandemic began have become the norm*. NPR News. [En ligne : <https://www.npr.org/2022/08/29/1118786281/shootings-during-pandemic-new-normal>].
- Keenan, E. (2022). *Canada takes aim at 'ghost guns' made with 3D printers*. Toronto Star. [En ligne : <https://www.thestar.com/news/world/2022/03/25/canada-takes-aim-at-ghost-guns-made-with-3d-printers.html?rf>].
- Kennedy B.P., Kawachi I., Prothrow-Stith D., Lochner K., & Gupta V. (1998). *Social capital, income inequality, and firearm violent crime*. Soc Sci Med. Jul; 47(1):7-17. DOI: [10.1016/s0277-9536\(98\)00097-5](https://doi.org/10.1016/s0277-9536(98)00097-5)
- Klinesmith J., Kasser T., McAndrew F.T. (2006). *Guns, Testosterone, and Aggression: An Experimental Test of a Mediation Hypothesis*. Psychological Science. 17(7):568-571. DOI: [10.1111/j.1467-9280.2006.01745.x](https://doi.org/10.1111/j.1467-9280.2006.01745.x)
- Lachaud, J., Donnelly, P.D., Henry, D., Kornas, K., Calzavara, A., Bornbaum, C., Rosella, L.. (2017). *A population-based study of homicide deaths in Ontario, Canada using linked death records*. Int J Equity Health 16, 133. [En ligne : <https://doi.org/10.1186/s12939-017-0632-9>].
- Lau, Y. (2022). *Canada's tough gun laws aren't enough to stop the flood of illegal firearms from the U.S*. Fortune [En ligne : <https://fortune.com/2022/06/11/canada-gun-laws-control-us-school-mass-shooting-uvalde/>].
- Leduc, A. (2022). *Building 'ghost guns' is 'child's play' say experts after Montreal man appears to use one to kill 3*, CBC News. [En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/montreal-shootings-ghost-gun-law-parts-assemble-online-1.6546415>].

- Liggett, R., & Ueberall, S. *Social Media Impacts Behavior and Norms*. Citizens Crime. Commission Of New York City, 2016. [En ligne : <http://www.nycrimecommission.org/pdfs/social-media-impactsbehavior-norms.pdf>].
- L'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (2019). *Niveaux de gravité des fémicides*. [En ligne : <https://www.femicideincanada.ca/fr>].
- Lofaro, J. (2022). *Feds announce \$41.8 million to fight gun, gang violence in Quebec*, CTV News. [En ligne : <https://montreal.ctvnews.ca/federal-government-announces-nearly-42-million-in-funding-to-prevent-quebec-gun-violence-1.6014123>].
- Lopez, G. (2021). *America's unique gun violence problem, explained in 16 maps and charts*, Vox. [En ligne : <https://www.vox.com/policy-and-politics/2017/10/2/16399418/america-mass-shooting-gun-violence-statistics-charts>].
- Merali, F. (2022). *Advocates say gun violence is trending younger. Here's why they're not surprised*, CBC News. [En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/advocates-on-recent-spike-in-youth-gun-violence-1.6357399>].
- Ministère de la Sécurité publique du Québec. Principales tendances 2020. Criminalité au Québec. Québec, 2022.
- Myles, B. (2006). *Bleu, Blanc, Rouge, Noires*. [En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/105862/bleus-blancs-rouges-noirs>].
- Organisation mondiale de la santé (OMS) (2021). *Estimations de la prévalence de la violence à l'égard des femmes, 2018 – les principaux faits dans le monde*. [En ligne : <https://www.who.int/fr/publications/i/item/WHO-SRH-21.6>].
- Organisation mondiale de la santé (OMS) (2012). Le fémicide. [En ligne : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86253/WHO_RHR_12.38_fre.pdf?sequence=1].
- Patton, D. U., Frey, W.K., & Gaskell, M. (2019). *Guns on social media: Complex Interpretations of Gun Images Posted by Chicago Youth*, Palgrave Communications 5, n° 1 : 1 à 8. [En ligne : <https://doi.org/10.1057/s41599-019-0330-x>].
- Patton, D. & McGregor, K. & Slutkin, G. (2018). *Youth Gun Violence Prevention in a Digital Age*, Pediatrics. 141. DOI: [10.1542/peds.2017-2438](https://doi.org/10.1542/peds.2017-2438).
- Perkel, C. (2020). *Coronavirus: Firearms and ammo sales spike across Canada amid COVID-19, gun law fears*, Global News. [En ligne : <https://globalnews.ca/news/6706985/coronavirus-firearms-and-ammo-sales-spike-across-canada-amid-covid-19-gun-law-fears/>].
- Perron, L.S. (2021). *Une centaine de fusillades à Montréal en 2021*, La Presse. [En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-09-01/une-centaine-de-fusillades-a-montreal-en-2021.php>].
- Pilon, C. (2022) et coll. *Revue de littérature et de pratiques pour la prévention des violences armées*, CIPC, Montréal, 2022.
- Renaud, D. (2022). *Paix à l'âme de ma sœur*, La Presse. [En ligne : https://plus.lapresse.ca/screens/3a739e77-0c8c-41dc-a417-71152941821c_7C_0.html?utm_content=ulink&utm_source=lpp&utm_medium=referral&utm_campaign=internal%2Bshare].
- Richter-White, H. (2002). *The direct and indirect impacts of organized crime on youth, as offenders and victims*, Trends in Organized Crime. 7. 79-111. <https://doi.org/10.1007/s12117-002-1006-1>
- Roberta L., Stephanie U. (2016). *Social Media Impacts Behavior and Norms, Citizen Crime Commission of New York City*. [En ligne : <http://www.nycrimecommission.org/pdfs/social-media-impacts-behavior-norms.pdf>].
- Robidas, P. (2022). *La partie québécoise du fleuve Saint-Laurent à Akwesasne sera surveillée en permanence*, Radio-Canada.ca. [En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1889379/patrouille-nautique-traffic-armes-illegale-annonce-quebec-surveillance>].
- Rocha, R.; Shingler, B., Monpetit, J. (2020). *Montreal's poorest and most racially diverse neighborhoods hit hardest by COVID-19, data analysis shows*. [En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/race-covid-19-montreal-data-census-1.5607123>].

- Rockliffe, A. (2014). *Female gang involvement on the rise: Saskatoon police* – Saskatoon | Globalnews.ca [En ligne : <https://globalnews.ca/news/1465004/female-gang-involvement-on-the-rise-saskatoon-police/>].
- Rowhani-Rahbar A, Quistberg DA, Morgan ER, Hajat A, Rivara FP. (2019). *Income inequality and firearm homicide in the U.S.: a county-level cohort study*. *Injury Prevention* 2019; 25 (Suppl 1): i25–i30. <http://dx.doi.org/10.1136/injuryprev-2018-043080>
- Ruparelia, Rakhi, *All That Glitters Is Not Gold: The False Promise of Victim Impact Statements in Elizabeth Sheehy, ed. Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women’s Activism*. Ottawa: University of Ottawa Press, 2012, pages 665 à 700. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2381582>.
- Sandreschi, M. (2022). *Au moins 2000 armes à feu illégales en circulation*, *Le Journal de Montréal*. [En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2022/01/25/au-moins-2000-armes-a-feu-illegales-en-circulation>].
- Scherer, S. & Paperny, A.M. (2022). *In fighting gun crime, Canada has an American problem*, Reuters. [En ligne : <https://www.reuters.com/world/americas/fighting-gun-crime-canada-has-an-american-problem-2022-07-27/>].
- Schleimer, J. P., Pear, V. A., McCort, C. D., Shev, A. B., De Biasi, A., Tomsich, E., Buggs, S., Laqueur, H. S., & Wintemute, G. J. (2022). *Unemployment and Crime in U.S. Cities During the Coronavirus Pandemic*, *Journal of urban health: bulletin of the New York Academy of Medicine*, 99(1), 82–91. [En ligne : <https://doi.org/10.1007/s11524-021-00605-3>].
- Schleimer, J.P., McCort, C.D., Shev, A.B., Pear, V.A., Tomsich, E., De Biasi, A., Buggs, S., Laqueur, H. S., Wintemute, G.J. (2021). *Firearm purchasing and firearm violence during the coronavirus pandemic in the United States: a cross-sectional study*, *Injury. Epidemiology*, 8, 43 (2021). [En ligne : <https://doi.org/10.1186/s40621-021-00339-5>].
- Sécurité publique Canada (2022). *Le ministre Mendicino annonce un nouveau financement de 41,8 millions de dollars pour le Québec afin de soutenir les initiatives de prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs*, Gouvernement du Canada. [En ligne : <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2022/08/le-ministre-mendicino-annonce-un-nouveau-financement-de-418-millions-de-dollars-pour-le-quebec-afin-de-soutenir-les-initiatives-de-prevention-de-la-htm>].
- Sergi, A. & Storti, L. (2020). *Survive or perish: Organized crime in the port of Montreal and the port of New York/New Jersey*, *International Journal of Law, Crime and Justice*. 63. 100424. <https://doi.org/10.1016/j.ijlcrj.2020.100424>
- Spectrum News Staff (2022). *Gun Violence Youth Summit Wednesday*, Spectrum Local News. [En ligne : <https://spectrumlocalnews.com/nys/rochester/public-safety/2022/08/31/gun-violence-youth-summit-wednesday-just-after-teen-shot-in-rochester>].
- Statistiques Canada (2022a). *La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada*, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00012-fra.htm>].
- Statistique Canada (2022b). *Tendances des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada, de 2009 à 2020*, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00009-fra.htm>].
- Statistique Canada (2021a). *Après cinq années de hausses, le nombre de crimes déclarés par la police au Canada a diminué en 2020, mais le nombre d'affaires de crimes haineux a fortement augmenté*. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210727/dq210727a-fra.htm>].
- Statistique Canada (2021b). *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. [En ligne : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=1405282].
- Statistique Canada. (2021c). *Tableau 1A. Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence entre partenaires intimes*, Canada, 2018. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00003/tbl/tbl01a-fra.htm>].
- Statistique Canada (2020). *Enquête sur la population active, avril 2020*. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200508/dq200508a-fra.htm?HPA=1>].
- Statistique Canada (2019). *L'indice canadien de défavorisation multiple*, Guide de l'utilisateur. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0001/452000012019002-fra.htm>].

- Statistique Canada (2018a). *La victimisation avec violence chez les lesbiennes, gays, et bisexuels au Canada*, 2014. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54923-fra.htm>].
- Statistique Canada. (2018b). *Les affaires criminelles non fondées au Canada*, 2017. [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54975-fra.htm>].
- Statistique Canada (2016). *Profil du recensement*, Recensement de 2016. En ligne : Profil du recensement, Recensement de 2016 – Montréal, Ville [Subdivision de recensement], Québec et Québec [Province] (statcan.gc.ca). [En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>].
- Stöckl, H., March, L., Pallitto, C. et coll. (2014). *Intimate partner violence among adolescents and young women: prevalence and associated factors in nine countries: a cross-sectional study*, BMC Public Health 14, 751. [En ligne : <https://doi.org/10.1186/1471-2458-14-751>].
- Thompson, S. (2022). *Handguns a hot commodity in Winnipeg as gun crimes increase*, Global News. [En ligne : <https://globalnews.ca/news/8869225/winnipeg-gun-crime-handguns-gangs/>].
- Thompson, S. (2020). *Gun sales on the rise during coronavirus pandemic, says Manitoba sporting goods retailer*, Global news. [En ligne : <https://globalnews.ca/news/6730539/manitoba-gun-sales-coronavirus-pandemic/>].
- Tracy B.M., Smith R.N., Miller K., Clayton E., Bailey K., Gerrin C., Eversley-Kelso T., Carney D., & MacNew H. (2019). *Community distress predicts youth gun violence*, Journal of Pediatric Surgery, [10.1016/j.jpedsurg.2019.03.021](https://doi.org/10.1016/j.jpedsurg.2019.03.021)
- Trans Pulse Canada (2019). *Trans Women and Intimate Partner Violence: Fundamentals for Service Providers*, Trans Pulse Canada. [En ligne : <https://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/infographics/transwomenandipv/Trans-Women-and-Intimate-Partner-Violence.pdf>].
- Université de Sherbrooke. (2022a). *Une nouvelle enquête de l'université de Sherbrooke et du CIUSS de l'Estrie – CHUS confirme l'urgence d'agir maintenant*. [En ligne : <https://www.usherbrooke.ca/actualites/nouvelles/details/46968>].
- Université de Sherbrooke. (2022b). *Violence conjugale et COVID-19 : un ménage explosif*. [En ligne : <https://www.usherbrooke.ca/actualites/nouvelles/details/47505>].
- UNODC (2020). *Research brief: Effect of the COVID-19 pandemic and related restrictions on homicide and property crime*. [En ligne : https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/covid/Property_Crime_Brief_2020.pdf].
- UNODC (2018). *Global Study on Homicide 2018*. [En ligne : https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/GSH2018/GSH18_Gender-related_killing_of_women_and_girls.pdf].
- Wintemute, G. (2021). *Ghost guns: spookier than you think they are*, Injury Epidemiology. 8. [10.1186/s40621-021-00306-0](https://doi.org/10.1186/s40621-021-00306-0)



CIPC

info@cipc-icpc.org

+1 514 288-6731